

La CCNUCC, la COP 21 et les instruments de politique

Par

Geneviève Morin-Bezanson

#6296661

Travail soumis au
professeur Louis Simard
Dans le cadre du cours
Recherche (POL 7139)

Université d'Ottawa

Le 31 Août 2017

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
LISTE D'ABBRÉVIATIONS	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I : LE PROBLEME	11
A. Concept I – L'instrument conventionnel et la conception du processus de négociation	11
B. Concept II – Les moyens pour lutter contre le changement climatique dans la CCNUCC	15
C. Problématique et question de recherche.....	17
CHAPITRE II : CADRE THEORIQUE.....	20
I. Approches des instruments de politique et l'institutionnalisme.....	20
II. Instruments de politique	22
III. Avantages et limites.....	24
CHAPITRE III : METHODOLOGIE.....	26
I. L'analyse de discours.....	26
II. Catégories d'analyse de contenu.....	28
III. Les données pour l'analyse.....	30
CHAPITRE IV : DESCRIPTION DU CAS	33
I. La position des États	33
II. L'Accord de Paris	40
CHAPITRE V : ANALYSE.....	46
I. Explication de l'utilisation des concepts, des dimensions et des indicateurs pour l'analyse	46

II. Évolution des États entre étapes de négociations	49
III. Évolution des moyens et instruments entre États	56
CONCLUSION	62
BIBLIOGRAPHIE	66

REMERCIEMENTS

J'adresse mes remerciements à ceux qui m'ont aidé dans l'élaboration de ce mémoire.

En premier, je remercie mon directeur de recherche, Louis Simard, professeur à l'Université d'Ottawa. Au cours de l'année qui a abouti à ma recherche, il m'a appuyé dans mes problèmes de recherche et m'a conseillé sur divers aspects qui représentaient des défis. Grâce à son aide, cela a conduit à l'élaboration de mon mémoire.

En second lieu, je remercie Marie-Reine Morin, pour son appui à la relecture et la correction de mon mémoire.

En troisième lieu, je remercie Sylvie Paquerot, professeure à l'Université d'Ottawa pour son temps et son aide dans l'évaluation de mon mémoire.

Et finalement, je remercie l'université d'Ottawa pour l'accès aux ressources de recherche qui ont rendu mon mémoire possible.

LISTE D'ABRÉVIATIONS

AME : Accords multilatéraux environnementaux

COP: Conférence des Parties

COP 21 : 21^{ème} Conférence de Parties

CC : Changement climatique

CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

GES : Gaz à effet de serre

MRV : Mesures, reportage et vérification

PED : Pays en développement

PMA : Pays les moins avancés

G77 : Groupe des 77

G20 : Groupe des vingt

LISTE DES TABLEAUX

1. Grille de codage pour le processus de négociation	28
2. Grille de codage réutilisé pour chaque étape (E _{1,2,3,4}) pour les moyens	29
3. Instruments et moyens des quatre États pour lutter contre le CC	40
4. Moyens de lutte contre le CC illustrés par l'Accord à travers ses articles	44
5. Grille pour le processus de négociation chiffrée	47
6. Grille de codage chiffrée réutilisé pour chaque étape (E _{1,2,3,4}) pour les moyens	48
7. Tableau synthèse de l'analyse par catégories	49
8. Synthèse des données du Canada	50
9. Synthèse des données de la Chine	51
10. Synthèse des données des États-Unis	53
11. Synthèse des données de la France	55

INTRODUCTION

Le changement climatique (CC) est un des problèmes globaux qui existe aujourd'hui. Le réchauffement de la température toujours en croissance représente un problème en ce qui a trait aux effets sur la planète et sur la vie des individus. Dans le cas de certaines îles dans le Pacifique, le CC est le synonyme de la fin de ces États (McAdam, 2010). Certaines îles sont en train de sombrer et par conséquent, la population devient des victimes du CC. En 2016, plusieurs des îles Solomon ont été détruites par la montée des niveaux d'eau (Guardian News and Media Limited, 10 mai 2016). Les problèmes liés au CC ne sont pas seulement liés aux territoires, mais aussi à la qualité de vie des individus. Les ressources naturelles utilisées au quotidien, telle l'eau, ne sont pas inexhaustibles. Et comme l'explique la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), il faut assurer la sécurité des êtres humains face à l'incertitude scientifique grâce au soutien de nombreux groupes et organismes scientifiques tel le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (Nation Unies, 1992). Il est important de comprendre comment la politique au niveau international à l'égard de la problématique du CC n'est pas limitée par les frontières territoriales.

Le 30 novembre 2015, 143 dirigeants d'États se sont prononcés lors de l'ouverture de la Conférence de Paris, la 21^{ème} Conférence de Parties (COP 21). Leurs discours représentaient la position de chaque État concernant la gouvernance du CC. Un enjeu global exigeant la participation de tous les États du monde. Cette réunion des États au niveau international a été organisée par l'institution de la CCNUCC, convention créée en 1992 lors du Sommet de la terre de Rio grâce à la signature de plusieurs États et de l'organisation économique de l'Union européenne. 196 États et l'Union européenne l'ont ratifié au cours des années qui ont suivi sa création (CCNUCC, 2017a). Cet organisme est responsable du processus des COP tout en

assurant une plate-forme où tous les acteurs du CC peuvent se rencontrer pour chercher une solution commune à un problème global. Les COP sont des conférences qui se réunissent à chaque année afin de discuter de certains sujets liés au CC, mais aussi pour s'assurer que les États poursuivent les objectifs qu'ils ont acceptés via des accords multilatéraux environnementaux (AME) (Brunée, 2002). La CCNUCC elle-même est un AME, mais dans le cadre de la CCNUCC et à travers les COP, des AME sont mis en place entre États pour gouverner et lutter contre le CC. Le sujet de recherche portera sur la création d'un AME grâce au processus de la COP.

Le projet de recherche de ce mémoire examine en particulier le processus de décision qui aboutit et qui entoure la création de l'Accord de Paris au sein de la Convention. C'est un Accord qui fut signé par 195 participants, dont principalement des États et des organismes régionaux économiques (CCNUCC, 2017b). Cet appui démontre comment cet Accord a contribué à la collaboration sans précédent sur la question du CC. Cette importante participation illustre un développement majeur de la CCNUCC au cours des années, cette dernière apparaissant comme un instrument de politique central. La recherche examine plus spécifiquement l'effet qu'a la CCNUCC sur la création d'accords à travers les discours de plusieurs États à différents moments de la négociation, que l'on appelle des étapes de négociations. Comment comprendre que plusieurs acteurs ayant des intérêts différents parviennent à accepter un accord qui influence leurs politiques nationales ? L'étude de cet instrument via l'évolution des discours des États est une des manières possibles pour comprendre l'élaboration d'un problème commun en réunissant les acteurs de même niveau lors d'un processus de négociation.

La recherche vise principalement quatre États. Le premier, le Canada, est un État ayant élu un nouveau gouvernement juste avant le début de la COP 21, un gouvernement qui se

présente pour la première fois sur la scène internationale. Le deuxième État, la Chine, est un État puissant ayant un des niveaux les plus élevés d'émission de gaz à effet de serre (GES) et dont l'influence est aussi importante que les États-Unis (Williams et collaborateurs, 2014). Le troisième, les États-Unis, est considéré comme étant le plus puissant au monde et dont les politiques ont une influence au niveau mondial. Le dernier État, la France, s'est proposé pour recevoir la COP 21. Au cours du processus de négociation de l'Accord de Paris, ces quatre États ont prononcé des discours et participé à des conférences de presse. En ce qui a trait au cas du Canada, la position de son gouvernement a été argumentée à la Chambre des communes (CPAC, 2016). Ces discours par lesquels les États énoncent leurs opinions par l'entremise de leurs dirigeants, de négociateurs ou de ministres, sont des sources secondaires sur lesquelles le mémoire se base pour étudier la création de l'Accord de Paris. Le cadre théorique d'analyse des instruments de politique avec l'appui de l'analyse de discours permet d'observer le rôle de l'utilisation de la CCNUCC pour la coopération entre États.

Le but de la recherche vise à déterminer de quelle façon un instrument de politique, l'instrument conventionnel, qu'est la CCNUCC, est en mesure d'influencer les choix normatifs des différents États durant la COP 21 et dans le processus qui s'ensuit afin de répondre à la question suivante : est-ce que l'encadrement de la COP 21 par la CCNUCC permet d'aligner les solutions des États au travers du processus de négociation dans le cadre de la création de l'Accord de Paris ? Et si oui, comment ? Le discours des États et de leurs dirigeants allant du 30 novembre 2015 jusqu'au discours de ratification du Canada le 3 octobre 2016 seront utilisés

comme données. Les discours sont analysés au cours des étapes de négociation et avec les quatre catégories principales pour lutter contre le CC de la CCNUCC¹.

Le mémoire se compose de cinq chapitres permettant ainsi de répondre à la question de recherche. Le premier chapitre présente le contexte du problème à l'étude, la Conférence de Paris 2015 en expliquant les deux concepts principaux de la question de recherche. Les concepts sont : 1- le processus de négociation de l'instrument conventionnel (CCNUCC) qui permet d'étudier les discours des États à travers quatre étapes, et 2- les moyens de la réponse pour contrer les effets du CC qui sont conceptualisés dans la CCNUCC pour la catégorisation et l'analyse des discours des États par rapport aux solutions de la gouvernance du CC. Le deuxième chapitre identifie le cadre théorique qui repose sur les approches par les instruments de politique publique. Le troisième chapitre explique la méthodologie utilisée pour l'analyse des données et comment celles-ci ont été récoltées à partir de sites internet publics. Le quatrième chapitre présente la description des positions initiales des quatre États sur le CC avant le commencement de la COP 21 et la description des principes qui sont à la base de l'Accord de Paris. Le dernier et cinquième chapitre contient l'analyse des données et l'analyse des discours des quatre États. À travers, ces différents chapitres, le projet de recherche conclut que les quatre États, à partir de leurs discours initiaux, évoluent durant le processus de négociation en alignant leurs normes (instruments de politiques et moyens de lutte) pour riposter contre le CC en se concentrant sur les instruments économiques et financiers avec comme moyens l'adaptation, la mitigation, l'innovation et les montants promis par les États.

¹ Les quatre catégories étant : 1) l'adaptation, 2) la mitigation, 3) les moyens de mise en œuvre et 4) les mesures, le reportage et la vérification.

CHAPITRE I - POSITION DU PROBLÈME

Depuis plusieurs années, les connaissances scientifiques montrent et la communauté mondiale reconnaît que le CC a des effets sur l'environnement et les êtres humains. Lors de la tenue du Sommet de Rio en 1992, la CCNUCC fut signée par 156 pays (Huber, 2013, p.444). La Convention explique que les effets du CC sont néfastes et que les États Parties à la Convention, sont conscients que le CC est « un sujet de préoccupation pour l'humanité tout entière » (Nations Unies, 1992, p.2). C'est pourquoi le texte de la CCNUCC souligne la nécessité de lutter contre ces effets et de collaborer avec les Parties pour trouver des solutions au CC. Ce mémoire cherche à examiner les discours des représentants de quatre États dans le cadre de la gouvernance du CC à travers leur participation à la Conférence de Paris (COP 21). Pour analyser et démontrer l'effet de la CCNUCC par son processus de négociation des Conférences de Parties (COP), il faut pouvoir définir les concepts qui sont utilisés dans l'analyse. Les deux concepts utilisés dans l'analyse des discours sont : le processus de négociation et les moyens pour lutter contre le CC.

A. Concept I – L'instrument conventionnel et la conception du processus de négociation

Le cadre théorique de cette recherche se base sur les instruments de politiques et la manière de les analyser. L'un des auteurs principaux de cette théorie, Hood (2007), a identifié trois différentes approches à cette théorie. L'une d'entre elles est l'approche qui interprète les institutions comme des instruments, c'est le cas de la CCNUCC. Cette dernière joue le rôle de l'instrument conventionnel, l'institution de la CCNUCC étant l'instrument où l'« État en retrait de ses fonctions traditionnelles, [...] s'engagent dans des modes d'échange d'apparence contractuelle » (Lascoumes et Le Galès, 2004b, p.362). En examinant les instruments de politiques, l'approche les voit comme des institutions qui peuvent être publiques ou privées et conduit à certaines questions sur l'activité des institutions, « interesting questions about what the

relationship is between political institutions and the methods they use to gather information and change behavior»² (Hood, 2007, p. 135-136). La relation entre les instruments et les institutions serait sous analyse dans la recherche par le comportement des États. Les travaux qui ont été faits sur l'approche institutionnelle sociologique, où les instruments utilisés dans l'action publique et appropriés par des acteurs sont des institutions, démontrent que « ces instruments ont des effets de contrôle de nature cognitive et comportementale » (Lascoumes et Simard, 2011, p. 17). L'approche institutionnelle sociologique a trois caractéristiques. La première concerne le phénomène d'agrégation, c'est-à-dire que des acteurs hétérogènes se rencontrent dans un réseau pour répondre à une question en travaillant via un instrument (Lascoumes et Simard, 2011, p. 19). La COP 21 en est un exemple. Différents États se réunissent pour discuter de la question du CC. La deuxième caractéristique de l'approche touche l'imposition par le choix d'un instrument d'une représentation spécifique de l'enjeu, ceci se traduisant par un effet cognitif direct. Ce qui est démontré par la présence de documents dans la banque de données de rapports nationaux sur le site de la CCNUCC qui sont remplis par les États de leurs contributions nationales pour atténuer le CC (2017e). Et finalement, l'institution apparaît comme un instrument d'appropriation, par lequel les acteurs peuvent se mobiliser, reformuler les enjeux et résister (Lascoumes et Simard, 2011, p.19). Il s'agit d'un instrument qui permet les échanges et la communication, donc avec un degré de flexibilité. La CCNUCC est une institution qui non seulement permet le rassemblement des États, mais aussi de tous les acteurs souhaitant se prononcer sur la question du climat et donc qui s'ajuste en conséquence, c'est un lieu de discussion comme le démontrent les vidéos sur les discours des États (CCNUCC, 2015).

² Questions intéressantes sur la relation entre les institutions politiques et les méthodes qu'ils utilisent pour récolter l'information et changer les comportements.

Dans le cas du sujet de recherche, la CCNUCC qui met en place la COP 21, apparaît comme un instrument de type conventionnel et incitatif (Lascoumes et Le Galès, 2004b, p. 361). C'est un instrument où les États sont mobilisateurs et où il y a un engagement direct. Un nouveau type d'instrument, qui cherche l'incitation plutôt que la contrainte ou la coercition et permet d'observer des rapports politiques axés sur la communication et la concertation. Cette manière de concevoir la politique donne une légitimité à la gouvernance par le consentement. L'État devient un acteur qui utilise des contrats, des ententes pour gouverner, qui coordonne et mobilise. Cette image donne de la légitimité à l'État. Un instrument conventionnel se définit comme suit : « activités publiques conventionnelles peuvent être définies comme l'ensemble des négociations se concluant par un accord, entre des autorités publiques et des personnes privées, sur le contenu d'actes finalisés à réaliser par l'une et/ou l'autre des parties engagées » (Lascoumes et Valluy, 1996, p. 559). Cette définition est celle d'un instrument conventionnel national. Dans le cas de la CCNUCC, l'institution est internationale, mais les contrats ne sont pas seulement entre des autorités publiques et des entreprises, ils sont d'abord et avant tout entre gouvernements. C'est aussi par le biais d'un processus de négociation que le contrat, l'accord, peut être conclu. Bressers et ses collaborateurs, catégorisent les accords comme un instrument en soi : « negotiated agreement »³ (2011, p.188). Ce qui est important est le terme de négociation. La CCNUCC, en tant qu'instrument, permet la création d'un autre instrument dans son processus de négociation ce qui fait que la CCNUCC est un méta-instrument qui « opérationnalis[e] [...] dans tous les secteurs de l'action publique, à tous les niveaux de gouvernement et à travers les sphères publique, privée et de la société civile » (Halpern et Pollard, 2017, p.109). Cette négociation issue du CCNUCC va permettre à la recherche d'analyser son effet lors de la COP 21.

³ Accord négocié

Les conférences de Parties, comme celle de Copenhague en 2009, ont pour but de négocier un accord entre États pour décider du rôle de ceux-ci dans la lutte contre le CC. Les premières COP telles COP1, 2 et 3 se concentraient sur la création des connaissances sur le CC par le GIEC (Huber, 2013, p.444-445). Lors de la COP3, ce fut l'adoption du Protocole de Kyoto, le premier accord pour la gouvernance du CC. Les COP qui suivent jusqu'à celle de Copenhague et les subséquentes qui mèneront à la COP 21 étaient des réunions et des mécanismes afin d'assurer la mise en œuvre des actions pour lutter contre le CC (Huber, 2013). Les accords découlant de certaines COP rentre dans la catégorie des accords multilatéraux environnementaux (AME) (Brunée, 2002). Les AME peuvent comporter des clauses juridiques internationales. Les négociations qui les créent doivent donc s'assurer que les acteurs puissent communiquer leurs préférences et ainsi favoriser l'acceptation de l'accord par les autres acteurs. Dans le cas de la COP 21, la négociation est examinée pour déterminer comment quatre États agissent lors de chaque étape des négociations. Sjöstedt et Penetrante (2013, p.32) ont utilisé la théorie de Zartman en matière de processus de négociation pour catégoriser les étapes. Pour cette étude et la disponibilité du matériel sur le Canada, sur les États-Unis, sur la France et sur la Chine, le processus de négociation sera plutôt analysé en quatre étapes par rapport aux vidéos et documents qui sont disponibles pour quatre évènements séparés de la COP 21. La première étape est la clarification des problèmes où chaque dirigeant des quatre États prononce son discours afin d'expliquer les problèmes liés à l'enjeu. La deuxième étape est la négociation des détails, les dirigeants et les négociateurs étatiques expliquent leurs opinions. La troisième étape est la déclaration signée par les États qui rend la décision sur l'Accord final. La quatrième étape est celle de la post-négociation qui, dans ce contexte, est le moment où les États déclarent leur intention de ratifier l'Accord de Paris et de le mettre œuvre. C'est avec les discours des quatre

États lors de chaque étape que la recherche examine l'effet de l'instrument conventionnel, la CCNUCC, sur le comportement des États. Le premier concept de la négociation dans l'instrument conventionnel est examiné avec le deuxième concept qui suit.

B. Concept II – Les moyens pour lutter contre le changement climatique dans la CCNUCC

Après avoir examiné la CCNUCC et son utilisation à travers l'approche institutionnelle sociologique, nous arrivons à expliquer le rôle du deuxième concept dans l'analyse de la COP 21. À travers le processus de négociation, c'est le choix des moyens de lutte contre le CC qui peuvent démontrer l'effet qu'a l'instrument conventionnel de la CCNUCC sur les différents États et leurs discours. Selon l'approche utilisée, Lascoumes et Simard (2011) affirment que l'instrument est « comme un dispositif normatif » (p.18). Un instrument en tant qu'institution peut avoir des effets normatifs sur la manière dont les acteurs conçoivent un concept ou des problèmes. Les normes dans cette recherche se réfèrent aux instruments utilisées par les États en lien avec les moyens de lutte contre la CC. Dans le cas de la CCNUCC, un des concepts principaux de l'institution, un moyen de lutte, est l'importance de maintenir le niveau de température globale en-dessous de 2 degrés Celsius, ce qui devient possible avec un instrument mis en place dans les États. L'un des principaux effets de l'approche de l'analyse des instruments de politique vise la représentation spécifique d'un enjeu. L'instrument de politique favorise chez ses acteurs une manière commune de penser sur des problèmes, car ceux-ci communiquent sur une plate-forme commune. Dans le cas de la COP 21 et dans les discours des États, les concepts et les expressions utilisées puisent au même langage. Pour comprendre l'effet spécifique de l'instrument conventionnel, il faut pouvoir comprendre les moyens de lutte que la CCNUCC utilise pour conceptualiser le CC.

Dans le cas du texte de Tietenberg et Lewis (2012), il y a une conceptualisation des stratégies du CC dans le cadre de négociations (p.427). Pour eux, il y a trois stratégies qui existent dans le cadre des négociations sur le CC : l'adaptation, la mitigation et le génie climatique. L'adaptation concerne les « efforts to modify natural or human systems in order to minimize harm from climate change impacts »⁴ (Tietenberg et Lewis, 2012, p. 427). La mitigation a pour but de « moderate the temperature rise by using strategies designed to reduce emissions or increase the planet's natural capacity to absorb greenhouse gases »⁵ (Tietenberg et Lewis, 2012, p. 427). La dernière stratégie, le génie climatique, est composée de deux éléments, l'élimination du dioxyde de carbone et la gestion des radiations solaires. Le premier, l'élimination du dioxyde de carbone cherche la réduction des gaz à effet de serre (GES) avec des stratégies de la capture directe d'air et le deuxième s'agit de l'utilisation d'aérosol stratosphérique pour refléter une partie de la lumière solaire. Cette dernière stratégie demeure pourtant imparfaite et ne sera pas retenue pour la recherche. Dans le cadre de cette recherche, le terme de stratégie est remplacé par le terme de moyen pour lutter contre le CC.

D'autres travaux existent sur la négociation des CC tels ceux de Gunnar Sjödedt et Ariel Macaspac Penetrante (2013) et celui de Kai Monheim (2015). Souvent, la négociation continue de se centrer sur l'adaptation et la mitigation, deux éléments retrouvés dans la Convention de la CCNUCC. Comme l'expliquent Gregory Briner et ses collaborateurs (2014), la CCNUCC est regroupée en quatre institutions et arrangements qui représentent les moyens pour lutter contre le CC : 1) la mitigation ; 2) l'adaptation ; 3) le financement, la technologie et le renforcement des capacités ; et 4) les mesures, le reportage et la vérification. Le site internet de la CCNUCC

⁴ Efforts pour modifier les systèmes naturels ou humains pour minimiser le dommage fait par les effets du changement climatique

⁵ Modérer la montée de la température en utilisant des stratégies conceptualisées pour la réduction des émissions ou augmenter la capacité de la planète à absorber les GES.

appuie cette catégorisation en les affichant comme ses objectifs. Pourtant, le financement, la technologie et le renforcement des capacités sont divisés. Cette division permet de mieux englober les différents points de vue des États. La mitigation et l'adaptation sont comprises dans les définitions de Tietenberg et Lewis (2012). Le financement fait référence au financement privé, public ou alternatif nécessaire afin que les différents acteurs nationaux, locaux, transnationaux puissent traiter le CC (CCNUCC, 2017c). La technologie est définie comme « promoting the effective development and transfer of environmentally sound technologies [...] enabling developing countries to pursue their objectives for sustainable development in a climate-friendly manner » (CCNUCC, 2017d). Et, le renforcement des capacités est défini comme toute aide accordée aux États en développement pour qu'ils puissent mettre en place l'adaptation et la mitigation. Les mesures, le reportage et la vérification (MRV) servent à recueillir de l'information des différentes Parties pour la réalisation de la gouvernance du CC (Briner et collab., 2014, p. 18). À titre d'exemple, mentionnons la soumission de plans nationaux pour les contributions des Parties au CCNUCC dans une base de données (CCNUCC, 2017e).

Tietenburg et Lewis nous présentent les deux moyens les plus utilisées pour lutter contre le CC, l'adaptation et la mitigation et Briner avec ses collaborateurs y rajoute le financement, la technologie et le renforcement des capacités et le MRV formant les quatre moyens principaux pour lutter contre le CC. Ces stratégies font partie de la CCNUCC et permettent de comprendre les moyens qui existent sur la question du CC. C'est ainsi que le projet de recherche pourra examiner si la Convention a un effet sur les participants à la Conférence quant aux moyens privilégiés pour lutter contre le CC.

C. Problématique et question de recherche

La problématique de ce mémoire se centre sur le CC et plus spécifiquement sur la Conférence du CC des Nations Unies qui se déroule une fois par année. Au cours des années, plusieurs COP se sont déroulées depuis 1994. Pourtant, seulement trois accords furent signés et acceptés par les États Parties à la Convention (Huber, 2013). Plusieurs auteurs examinent l'absence de mécanismes législatifs qui devraient assurer la mise en œuvre de la Convention (Brunée, 2002 et Cissé, 2012). D'autres examinent le manque de collaboration des pays dans le monde pour les accords, tel celui de Kyoto (Bagozzi, 2015 et Collins, 2012). Dans la plupart des cas, les accords produits par la CCNUCC sont imparfaits. Il n'y pas eu une mise en œuvre complète des accords. C'est un instrument de politique qui ne semble pas avoir les effets espérés. Pourtant, ces AME qui sont reconnus comme imparfaits, sont réutilisés par la CCNUCC. Un des éléments permettant la continuation de l'utilisation de conventions vise l'aspect volontaire et la collaboration, le fait que les États choisissent d'y participer. Après tout, les États-Unis se sont retirés du Protocole de Kyoto sous Bush en 2001 et, ce n'est que sous Obama que des efforts pour y retourner ont été entrepris (Berg, 2012, p.91).

Il n'y a pas d'autorité internationale qui peut imposer une volonté à un État, ce qui explique l'utilisation des accords à titre de mécanismes. Le choix des États de collaborer et de soutenir la mise en œuvre des accords justifie l'étude de la CCNUCC. Surtout lorsque le sujet du processus, le CC, cible toute la planète sans épargner un seul État. Il y a des conditions pour que les accords fonctionnent, comme l'exprime l'Accord de Paris. Il faut 55 Parties de la Convention représentant 55% des émissions de GES sur la Terre afin que l'Accord entre en vigueur (Nations Unies, 2015, p. 24). Comme l'Accord a été ratifié, il faut s'interroger sur la raison d'être de l'acceptation des États de participer et de mettre en place des instruments pour la mise en œuvre de la lutte au CC. C'est en analysant la COP 21 et les discours qui s'y rattachent qu'il est

possible d'observer un aspect du processus de la CCNUCC, le choix des solutions pour le CC et le processus suivi pour arriver à ces choix lors des négociations de la COP 21.

Dans le cadre de la CCNUCC, l'article 7 précise que :

« Il est créé[e] une Conférence des Parties [...] En tant qu'organe suprême de la présente Convention, la Conférence des Parties fait régulièrement le point de l'application de la Convention et de tous autres instruments juridiques connexes qu'elle pourrait adopter et prend, dans les limites de son mandat, les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention. » (Nations Unies, 1992, p. 14).

C'est à travers cet organe qu'un accord est mis en place. Le premier fut celui de Kyoto adopté en 1997, suivi de celui de Copenhague en 2009 et finalement l'Accord de Paris qui fut adopté en 2015. Cet accord nous intéresse. Le processus nécessaire à la création d'un accord à travers un instrument conventionnel est l'intérêt principal de la recherche. Comme le démontre le texte de Bressers et ses collaborateurs (2011), certains instruments sont basés sur la négociation et la nécessité de trouver un équilibre entre l'ambition de différents acteurs et leur niveau d'engagement. Un équilibre qui semble avoir été achevé pour l'Accord de Paris puisque 195 États l'ont signé. Le processus qui conduit à la création de l'accord ainsi que les réactions des États pour sa mise en application sont intéressants à étudier afin de déterminer la manière prise par la CCNUCC pour influencer l'adoption de l'Accord.

Les deux concepts choisis pour la recherche, le processus de négociation et les moyens pour lutter contre le CC dans la CCNUCC, permettent d'examiner le rôle de l'instrument institutionnel conventionnel. Ils rendent possible l'observation du contexte de la Conférence, entourant la COP 21, qui a un effet sur le discours des quatre étapes de négociation. Les concepts font aussi référence à la problématique cernant l'étude : est-ce que l'encadrement de la COP 21 par la CCNUCC permet d'aligner les solutions des États au travers du processus de négociation dans le cadre de la création de l'Accord de Paris et de quelle manière ?

CHAPITRE II – CADRE THÉORIQUE : INSTRUMENTS DE POLITIQUE

Le cadre théorique de cette recherche est centré sur les instruments de politique. Cette théorie permet de comprendre comment la convention cadre en tant qu'instrument de type conventionnel a pu conduire à la création d'un accord multilatéral de l'environnement (AME). L'examen de la littérature sur les instruments de politique a conduit à l'explication du cadre théorique encadrant la recherche ci-dessous.

I. Approches des instruments de politique et l'institutionnalisme

Afin d'assurer la poursuite des objectifs de l'État en politique, il faut mettre en place des mécanismes qui encadrent le comportement des acteurs visés par les politiques de l'État. Ces mécanismes sont appelés des instruments de politique. La question sur l'importance des instruments de politiques publiques est apparue dans les années 1950 avec Robert Dahl et Charles Lindblom (Lascoumes et Simard, 2011, p.7). Ils étaient peu étudiés alors qu'il y avait une innovation croissante d'instruments. La recherche considérait surtout les acteurs politiques, les projets, les institutions et les croyances. La question des instruments n'était pas formulée, leur présence dans les prises de décision et dans la gouvernance étaient prise pour acquise. C'est cette idée que plusieurs auteurs ont adoptée récemment pour l'analyse des politiques publiques. Nous allons présenter trois approches sur les instruments de politiques : l'approche fonctionnaliste, l'approche typologique et l'approche sociologique.

Les auteurs étudiant les instruments de politiques utilisent plusieurs angles dont le choix de l'instrument de politique. Certains auteurs s'intéressent au choix de l'instrument d'une manière fonctionnaliste comme l'expliquent Lascoumes et Le Galès (2004a, p. 11) dans leur introduction des instruments de politiques. Un certain nombre s'oppose à cette approche sur le choix des

instruments de politique, défendant l'idée que le choix de ceux-ci n'est pas que de nature technique. En effet, cette position tenait pour acquis que les instruments avaient une place allant de soi dans les décisions politiques. Cette manière de voir les instruments comme une boîte à outils sans autre considération est réfutée explicitement par Le Galès (2010) qui cherche à s'écarter de cette position pour l'analyse de la gouvernance. Certains auteurs poursuivent la tradition fonctionnaliste, comme l'expliquent Lascoumes et Simard (2011), en se centrant sur le choix et les critères du choix d'instruments. Cette approche créée par Christopher Hood (2007) cherche à comprendre comment les politiques publiques sont élaborées. Cet élément est repris dans le texte d'Anne Schneider et d'Helen Ingram (1990), de Stephen H. Linder et B. Guy Peters (2009), de Hans Bressers et ses collaborateurs (2011) et de Varone (2001) qui tentent d'expliquer les facteurs externes et internes des choix de politiques.

D'autres approches existent dont celle sur la typologie des différents instruments de politiques (Hood, 2007). Cette approche demeure populaire comme le démontre sa présence dans plusieurs travaux dont celui de Hans Bressers et Laurence O'Toole, Jr. (1998), de Stephen Linder et B. Guy Peters (2009), de Halpern et Le Galès (2011) et d'Anne Schneider et Helen Ingram (1990) incluant tous une typologie d'instruments. La typologie est un mécanisme important dans les travaux sur les instruments de politiques. Par exemple, il est utilisé à titre de comparaison entre comportements (Bressers et O'Toole, Jr., 1998), pour examiner les différents instruments entre États (Varone, 2001) et leurs utilisations (Stephen H. Linder et B. Guy Peters, 2009).

La dernière approche dont parlent Lascoumes et Simard (2011) et qui découle en partie des travaux de Hood (2007) est celle où les instruments de politiques sont abordés comme des institutions. Leur influence d'un point de vue cognitif sur le comportement est démontrée dans le

texte d'Anne Schneider et d'Helen Ingram (1990) pour expliquer comment les instruments sont choisis et comment ils influencent le comportement en politique. L'étude de cas de Bressers et ses collaborateurs (2011) démontre comment l'utilisation de conventions néerlandaises avait une influence sur le comportement des industries dans le pays.

Les approches présentées ci-dessous examinent les instruments de politiques comme outils pour la gouvernance de l'État. Dans le cas d'articles basés sur des études de cas tel Varone, il est possible de comprendre comment la comparaison entre l'utilisation de différents instruments pour une politique publique du même secteur peut expliquer la gouvernance de l'État. Les instruments d'innovations dont celui des négociations de conventions de Bressers et collaborateurs (2011) démontre un aspect de la gouvernance de l'État. Suivant l'analyse des approches sur les instruments de politique, on examine les différentes définitions qui existent dans la littérature sur les instruments de politique.

II. Instruments de politique

L'instrument peut être défini de trois façons : comme un concept de sociologie politique, par les caractéristiques des instruments et par les enjeux techniques et les idéologies politiques qui entourent leurs utilisations. La première est une conception sociologique politique permettant de comprendre le rôle des instruments allant au-delà du fonctionnalisme, voyant la politique publique à travers les instruments qui la structurent :

[A] device that is both technical and social, that organizes specific social relations between the state and those it is addressed to, according to the representations and meanings it carries. It is a particular type of institution, a technical device with the generic purpose of carrying a concrete concept of the politics/society relationship and sustained by a concept of regulation. (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 4)⁶

⁶ Un appareil qui est technique et en même temps social, qui organise des relations sociales spécifiques entre l'État et ceux à qui il s'adresse, en accord avec les représentations et significations qu'il porte. C'est un type d'institution

Cette définition peut être attribuée à d'autres auteurs de ce sujet d'étude tels Hood, Linders et Peters. Le rôle des instruments est défini, mais il faut aussi pouvoir les différencier. Une question qui amène les deux autres façons de concevoir les instruments de politique.

Varone utilise, dans son cadre théorique, une conceptualisation ciblée sur les caractéristiques des instruments pour expliquer leur choix dans les décisions de politique (2001, p.5-6). Comme le démontrent les textes, la typologie/la classification des instruments de politiques n'est pas précise. Chaque auteur crée une typologie avec ses propres paramètres. Certains utilisent une typologie qui se base sur les ressources des autorités publiques dont Hood (2007) et Lascoumes et Le Galès (2007, p.12). Par contre, une autre classification utilisant les caractéristiques et les attributs des instruments permet de comprendre les choix des instruments par rapport aux enjeux techniques et aux idéologies politiques. Dans le cas du texte de Bressers et O'Toole (1998), la comparaison des attributs des instruments par rapport aux différents réseaux politiques est leur classification. Linders et Peters (1998) ont quatre attributs pour leur classification : ressources, ciblage, risques politiques et contraintes (p.47). Une classification qu'utilise Varone dans son étude de cas. Une autre classification de Schneider et Ingram (1990) sur quatre attributs dont la prescription, la facilitation, les incitatifs positifs et la dissuasion à cinq types d'instruments dont l'autorité, les incitations, le renforcement de capacité, le symbolique et l'exhortatif ainsi que l'apprentissage. Ceci appuie leur étude sur la manière dont les instruments induisent le comportement des acteurs étatiques.

Une des typologies les plus utilisées est celle de Lascoumes et Le Galès (2007) qui traite les instruments de politique en rapport au politique pour les classifier. Ils identifient cinq types

particulier, un appareil technique avec un objectif général d'effectuer une conception concrète des relations politiques/société et soutenue par un concept de régulation.

d'instruments principaux : 1) législatif et réglementaire (intervention de l'État sous forme légale) ; 2) économique et fiscal (outils légaux avec bénéfices économiques et sociaux) ; 3) conventionnel et incitatif (État participe et se mobilise en un contrat sans contrainte) ; 4) informatif et communicationnel (démocratie d'opinion, la sphère publique s'exprime, obligation d'informer le public) et 5) normes et standards (imposition d'objectifs, contrat entre acteurs économiques et autres). Halpern et Le Galès (2011) réutilisent la classification sur leur comparaison des études des politiques environnementales dans l'Union européenne. Le Galès (2010), dans son texte sur la gouvernance, réutilise la classification pour expliquer les nouveaux instruments de politiques qui essaient d'utiliser la communication et la consultation pour renouveler la légitimité de la gouvernance étatique (p.11). La conceptualisation des instruments de politiques peut permettre de comprendre leur utilisation et leur rôle. Dans le cas des nouveaux instruments de politiques, dont ceux décrits par Lascoumes et Le Galès, il est possible d'observer leurs liens avec l'État. Cette définition de types d'instruments est importante pour comprendre l'action des État ou acteurs qui les utilisent et sera donc utilisée lors de la récolte des données.

III. Avantages et limites

L'avantage du cadre des instruments de politiques est son adaptabilité, comme le démontrent les multitudes catégorisations et typologies disponibles. L'une des nouvelles typologies rajoute une nouvelle classe d'instruments, la communication et la consultation (Le Galès, 2010), qui peut autant s'appliquer entre différents acteurs d'un État qu'entre États eux-mêmes, ce qui rend possible l'analyse des instruments de politiques dans un contexte international. Cette analyse peut expliquer comment certains instruments dont « agreement-based and incentive-based »⁷ (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 12) ou appelé l'instrument conventionnel et incitatif (Halpern

⁷ Conventionnel et incitatif

et Le Galès, 2011, p. 57) peuvent être examinés au niveau mondial. La politique publique n'est pas qu'influencée par la sphère nationale, mais aussi par la politique internationale. Un autre avantage qui est possible avec l'étude des instruments est la comparaison. Il est possible de voir comment l'utilisation des instruments dans une période de temps peut permettre la comparaison entre différents acteurs sur un même sujet, comme l'a démontré l'étude de Varone (2001) avec les politiques énergétiques.

Un des éléments principaux de l'approche et de la recherche vise l'importance qu'a le rôle des instruments dans la gouvernance de l'État. Ce rôle explique comment l'État met en place ses politiques publiques. Pourtant, il n'y a pas que des instruments au niveau national. La sphère internationale existe et elle a une influence sur les États et peut avoir un effet sur les politiques nationales. Dans ce contexte international, les instruments de politiques existent et ont un effet sur la gouvernance étatique, tels le Protocole de Kyoto et son influence sur la limitation des GES dans les États. De plus, l'absence d'un cadre spécifique pour la typologie des instruments représente une faiblesse dans les travaux sur les instruments. Toutefois, il existe des catégories créées par certains auteurs et non normalisées dans la littérature sur les instruments qui peuvent être utilisées à titre d'analyse, sans pour autant garantir une efficacité pour chaque cas de recherche.

CHAPITRE III – MÉTHODOLOGIE

La recherche dans ce mémoire examinant l'influence d'un instrument conventionnel, la CCNUCC, est de type qualitatif. Celle-ci utilise principalement des données secondaires sur la COP 21 qui sont disponibles au public ainsi que des documents et la littérature sur les instruments de politique et le CC. La méthode qui est utilisée pour traiter les données est l'analyse du discours.

I. L'analyse de discours

Les données analysées sont principalement le contenu des vidéos et des discours des États. La technique d'analyse choisie pour la recherche est l'analyse de discours et plus spécifiquement celle de contenu thématique pragmatique. Elle provient des méthodes et des techniques de recherches énumérées dans le texte d'Angers (2014, p.51) et de Sabourin (2009, p. 421). Il s'agit d'une technique d'investigation indirecte qui permet de trouver de l'information autant écrite, que sonore et visuelle. Elle est souvent utilisée dans l'analyse de média (Angers, 2014, p.51). En analysant le discours des quatre États, il est possible de prendre en compte les données manifestes et latentes.

L'analyse de discours est une méthode visuelle et textuelle qui consiste à utiliser des sources de données, dans le cas de ce mémoire, pour répondre à la question de recherche. Lors de la COP 21 des vidéos ont été mises sur le site de la CCNUCC et des Nations Unies pour les différentes étapes de la négociation. De plus, les États ont produit des vidéos et des textes pour leurs discours. La CCNUCC est examinée par les vidéos de la COP 21 sous l'approche institutionnelle sociologique, comme une plate-forme de rencontres et de discussions. En utilisant les concepts principaux, le processus de négociation et les moyens pour lutter contre le CC, on

opérationnalise l'analyse de discours. En examinant les discours à travers les différentes étapes de négociations, en reprenant en catégorie, les instruments, les stratégies et les actions des États présentés dans les discours, nous pourrons achever l'analyse de discours

Il y a des avantages à pouvoir utiliser cette technique de recherche. La première est son rôle dans les études comparatives et évolutives (Angers, 2014, p.51). Ce qui est le cas dans ce mémoire, on cherche à comprendre le changement de position sur le sujet de quatre États à travers une période de plusieurs mois. Cette technique permet d'analyser plusieurs acteurs à partir de plusieurs sources de données (Sabourin, 2009). Dans le cadre de la recherche, le point de vue de différents États est interprété à travers leurs discours et leurs conférences de presse dans le cadre de vidéos disponibles sur le site des Nations Unies (CCNUCC, 2015). Les positions et les idéologies des différents acteurs sont enregistrées sur des sources de données vidéo qui avec l'analyse de contenu amène à comprendre si les États évoluent et si leurs positions sont comparables à travers les étapes d'un processus politique de négociation.

Il y a aussi des désavantages liés à cette technique de recherche (Angers, 2014, p.52 et Sabourin, 2009), l'un étant la source des documents utilisés pour la recherche. Il faut s'assurer de leur disponibilité et leur accessibilité surtout dans le cas des pages internet qui peuvent disparaître ou se déplacer. Un autre problème porte sur l'origine du document et des médias, vérifier si ceux-ci proviennent de sources fiables qui permettent l'analyse de contenu. De plus, l'analyse a besoin d'un certain temps, ce qui peut avoir un effet négatif sur la recherche puisque celle-ci se trouve limitée dans le temps et ne permet pas une analyse aussi profonde ou longue. D'autre part, le médium pour la recherche ne représente qu'une seule version de la réalité (Sabourin, 2009, p.424). Une vidéo ayant un seul locuteur ne représente qu'un point de vue. Dans le cas du mémoire, celui de l'État est représenté par l'individu qui prononce le discours

officiel. L'information présentée dans ces sources de données est subjective et il faut se le rappeler lors de l'analyse. Les supports pour la recherche doivent donc être étudiés en prenant en compte la réalité spécifique qui n'existe que pour le locuteur dans le cas de cette recherche.

II. Catégories d'analyse de contenu

Pour l'analyse de contenu thématique, nous devons avoir recours à des catégories d'analyse de contenu pour organiser l'analyse. Ce sont ces catégories avec leurs dimensions et leurs indicateurs provenant des concepts clés au problème de recherche qui vont permettre d'analyser les discours pertinents pour le problème. Il faut que les catégories soient exhaustives, clairement définies, exclusives et qu'il y ait un équilibre pour permettre l'analyse des données disponibles (Angers, 2014, p. et Sabourin, 2009, p.422).

Pour la recherche, plusieurs grilles de codage ont été préparées pour examiner les différentes vidéos et les discours utilisés comme sources de données :

Tableau 1. Grille de codage pour le processus de négociation

Concept I	Dimensions	Indicateurs	Notes
CCNUCC à travers la COP 21 – Négociation	<i>Clarification des problèmes - Agenda setting (E₁)</i>	législatif et réglementaire	
		économique et fiscal	
		conventionnel et incitatif	
		informatif et communicationnel	
		les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Négociation des détails (E₂)</i>	législatif et réglementaire	
		économique et fiscal	
		conventionnel et incitatif	
		informatif et communicationnel	
		les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Décision sur un accord final (E₃)</i>	législatif et réglementaire	
		économique et fiscal	
		conventionnel et incitatif	
		informatif et communicationnel	
		les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Post-négociation (E₄)</i>	législatif et réglementaire	
économique et fiscal			
conventionnel et incitatif			
informatif et communicationnel			
les normes et les standards (« Best practices »)			

Tableau 2. Grille de codage réutilisé pour chaque étape (E_{1,2,3,4}) pour les moyens

Concept II	Dimensions	Indicateurs	Notes
Moyens de la riposte contre les effets du changement climatique	Adaptation	projets d'adaptations	
		Sensibilisation	
	Mitigation (atténuation)	Promesses faites par les États sur la question de limiter la température globale en-dessous de 2 degrés Celsius	
		projets pour la réduction des GES	
	Moyens de mise en œuvre (le financement, la technologie, le renforcement des capacités)	Montants promis par les États	
		Innovation	
		Aide au CCNUCC et aux États en développement pour mettre en place les projets (d'adaptation et de mitigation)	
	MRV (mesures, reportage et vérification)	Promesses de responsabilité	
		Rapports nationaux (oui/non)	
		Surveillance	

À partir des concepts clés, plusieurs catégories ont été créées afin de réaliser l'analyse du contenu des sources de données. Pour étudier l'effet de la CCNUCC comme un instrument conventionnel, deux concepts sont utilisés. Le premier concept, celui de la négociation, provient de l'approche de Zartman qui étudie la structure du processus et la divise en six étapes, dont seulement quatre seront retenues pour les dimensions du concept (Sjöstedt et Penetrante, 2013, p.32). 1) La **clarification des problèmes** ou « agenda setting », est le processus où les problèmes principaux de la négociation sont présentés. 2) La **négociation des détails** représente le processus où les parties de la négociation discutent comment formuler l'Accord de Paris. 3) La **décision sur un accord final** est le processus où les parties finalisent leur choix dans la négociation. 4) Et finalement, la **post-négociation**, l'étape où les États doivent mettre en place l'accord et dans certains cas, renégocier certains éléments dans l'accord (Zartman, 2003). Toutes ces dimensions du concept peuvent être examinées par les indicateurs des cinq types d'instruments de Lascoumes et Le Galès (2004b) : législatif et réglementaire; économique et

fiscal; conventionnel et incitatif; informatif et communicationnel; et les normes et les standards (« Best practices »). Elle permet de comprendre les positions prises par les États par rapport aux types d'instrument de gouvernance.

Le deuxième concept, les moyens pour riposter contre le CC dans la CCNUCC, est composé de quatre dimensions telles qu'expliquées dans le texte de Briner et ses collaborateurs (2014) et dans le cadre théorique. Ils sont : 1) l'adaptation; 2) la mitigation ; 3) le financement, la technologie, le renforcement des capacités (moyens de mise en œuvre) et 4) les MRV. Les dimensions de l'adaptation et de la mitigation sont les deux stratégies principales qui existent pour combattre le CC. Les indicateurs liés à 1) l'**adaptation** sont axés sur les projets pour changer les habitudes de vie dans les sociétés et sur les efforts de préparation pour le CC : les projets d'adaptation et la sensibilisation (Briner et collab., 2014, p. 14). Dans le cas de la 2) **mitigation**, ce sont les promesses faites par les États pour limiter la température globale en-dessous de 2 degrés Celsius, les projets pour la réduction des GES (Briner et collab., 2014, p. 12) et les stratégies liées aux GES. La dimension 3) **moyens de mise en œuvre (financement, technologie et renforcement de capacités)** se résume en trois indicateurs : les montants promis par les États, l'innovation et l'aide au CCNUCC (Briner et collab., 2014, p.16). La quatrième dimension, les 4) **MRV**, comprend les indicateurs sur les promesses de responsabilités, les rapports soumis au CCNUCC et sur la surveillance (Briner et collab., 2014, p. 18). En examinant le concept, quatre fois par rapport aux étapes de la négociation, l'effet du processus de négociation de l'instrument conventionnel peut être analysé entre différents États sur une période évolutive.

III. Les données pour l'analyse

Pour pouvoir étudier l'effet de la CCNUCC sur les décisions politiques liées à l'environnement, il fallait choisir des données qui reflètent le processus. Un des événements qui permet d'observer le processus est un des mécanismes principaux de la CCNUCC, la Conférence des Parties. Le cas choisi est celui où le nouvel accord pour lutter le CC a été mis en place, celui de la Conférence de Paris, la COP 21 (CCNUCC, 2017f). La Conférence tenue à Paris est suivie de près par la presse et par la CCNUCC. C'est pourquoi sur le site internet de la COP 21, il y a une section de webdiffusion où les discours, les conférences de presse et les événements sont filmés et enregistrés pour les quatre pays que l'on va comparer : le Canada, la Chine, les États-Unis et la France (CCNUCC, 2015). Les vidéos disponibles vont du début jusqu'à la fin de la COP 21, ce qui inclut les discours d'ouverture venant des chefs d'État et des conférences de presse durant les négociations de la COP 21, mais qui sont aussi disponibles sous format dactylographié (Hollande, 30 novembre 2015; Obama, 30 novembre 2015; Trudeau, 30 novembre 2015 et Xi Jinping, 30 novembre 2015). Ces vidéos correspondent aux étapes de la négociation de la clarification des problèmes et de la négociation de détail.

Le site internet des Nations Unies, autre source de données publiques, contient les vidéos de webdiffusion des événements et des discours prononcés à New York au siège social de l'organisation internationale (Nation Unies, 2016). Dans le cas de la COP 21 et de l'Accord de Paris, c'est à cet endroit qu'a été réalisée la signature de l'Accord. Ces données représentent une autre source d'information qui s'ajoute à la recherche et qui constitue les données qui seront analysées lors de l'étape de négociation sur la décision finale d'un accord.

La dernière source de données utilisées dans la recherche provient des États, ce sont leurs discours prononcés lors de la dernière étape de la négociation pour l'Accord, la ratification. Pour le Canada, le discours fut prononcé lors du débat et du vote pour la ratification par le Premier

ministre Trudeau lors d'une session de la Chambre des communes qui est disponible sur la Chaîne d'affaires publiques par câble (CPAC) (3 octobre 2016). Dans le cas, des États-Unis et de la Chine, un discours conjoint des deux États a été livré à travers une conférence de presse sur le site du gouvernement étasunien (Kerry, 3 septembre 2016). Dans le cas de la France, le site pour le Président de la République française contenait une vidéo du discours, mais suivant les élections présidentielles de 2017, maintenant elle est seulement disponible sur le site de Dailymotion (Présidence de la République, 15 juin 2016). Cette étape fait partie du processus continu de la négociation suivant l'accord, la dernière étape, celle de la post-négociation. L'ensemble des données utilisées se résume de la manière suivante : le Canada a un discours de six pages avec des vidéos de 2 heures et 4 minutes ; la Chine a deux discours faisant sept pages avec des vidéos de 56 minutes ; les États-Unis ont deux discours faisant en tout 5 pages et des vidéos d'une durée totale de 2 heures et 35 minutes ; et la France a un discours de sept pages, et des vidéos de 58 minutes.

CHAPITRE IV – DESCRIPTION DU CAS

Pour présenter le contenu produit par les États et l’analyser, nous commençons par décrire la position des États sur le sujet du CC par rapport aux actions des quatre gouvernements qui étaient présents lors de la conférence. Suivant cette description, nous présentons le résultat des discussions lors de la COP 21, l’Accord de Paris.

I. La position des États

a. Le Canada et son nouveau gouvernement libéral

Au Canada, un dirigeant fut élu un mois avant la Conférence de Paris (MacNeil et Paterson, 2015). En octobre 2015, le Parti libéral est au pouvoir avec un nouveau Premier ministre du Canada, Justin Trudeau. C’est à travers la COP 21 que le nouveau gouvernement libéral viendra pour la première fois s’exprimer sur la scène internationale. La proximité de l’élection canadienne et la COP 21 permettent de constater si les promesses, les engagements et la plateforme libérale viennent s’affirmer sur la scène internationale après avoir été choisis par le peuple canadien. L’analyse de la position du gouvernement canadien sur le CC est examinée en se basant sur les textes du Parti lors de l’élection fédéral 2015 et des textes du Parti.

La plateforme du Parti libéral commence par promouvoir la lutte contre le CC dans son plan d’infrastructure verte (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 2015, p.14). Les communautés durables et l’investissement dans les infrastructures sont les moyens pour se protéger du CC, en d’autres mots, par l’adaptation. 6 milliards de dollars seraient investis au cours des quatre années suivantes et près de 20 milliards dans les dix ans suivants l’élection (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 2015, p.15) et s’étendra dans les communautés du Nord canadien (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne,

2015, p.24). Le Parti doit démontrer son leadership pour le CC en travaillant avec les provinces et les territoires pour lutter contre le CC en mettant un prix sur le carbone et en réduisant la pollution (la mitigation) (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 2015, p.42). Dans ce cadre, il prépare sa direction pour la Conférence de Paris, « nous assisterons à la Conférence de Paris sur le climat, puis dans les 90 jours qui suivront, nous nous rencontrerons officiellement pour établir un cadre pancanadien de lutte contre les changements climatiques » (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 2015, p.43). La lutte contre le climat est nationale et a un impact important sur l'économie. C'est une manière de créer des emplois verts, d'encourager les entreprises à adopter une technologie verte, un montant de 100 millions de dollars sera investi chaque année pour produire la technologie et 200 millions pour l'innovation dans les entreprises (Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 2015, p.43-44). En plus d'utiliser des instruments économiques, Trudeau veut la participation des différents acteurs pour le climat, c'est l'instrument informatif et communicationnel.

De plus, il faut que le Canada retrouve son rôle de leader sur la scène mondiale sur la question du CC. Trudeau et le Parti libéral veulent encourager la gouvernance du climat, mais en la promouvant sous un aspect économique, par des instruments économiques, sur sa rentabilité. La stratégie principale étant l'adaptation par la technologie, ce qui semble surtout être centré sur un plan national, une stratégie qui, d'après certains, ne serait pas au point (MacNeil et Paterson, 2015). Pour ce qui est de l'international, il semble que Trudeau préfère se concentrer sur la gouvernance nationale du climat et utilise la Conférence de Paris en tant que plateforme pour établir sa crédibilité comme dirigeant d'un État.

b. La Chine sous un nouveau Premier ministre

En 2012, la Chine avait comme nouveau dirigeant le Président de la République populaire de Chine, Xi Jinping. Cet État représente une des puissances mondiales au niveau international, mais ce qui est plus important est sa position comme le plus gros producteur d'émissions de GES (Romano, 2013, p.77). Avant l'arrivée de Xi Jinping au pouvoir, la Chine allait dans une direction verte, où les plans nationaux encourageaient les localités à développer les industries vertes. Dans le cas de certaines villes telles Shenyang, la question de l'environnement et du CC était liée aux intérêts économiques. Suivant une coupure de fonds, la ville a choisi la direction du développement durable sobre en carbone pour se revitaliser et s'attaquer à la pollution laissée par les industries lourdes (Romano, 2013, p. 85). Et comme l'affirme le 12^e plan national (2011-2015), la Chine veut faire une transition vers les énergies moins polluantes (Romano, 2013, p.87).

L'administration précédente de Hu Jintao avait comme politique extérieure une rhétorique de souveraineté puissante, de pragmatisme et d'actions bilatérales (Chan et Li, 2015). Une direction qui continue avec la Chine comme joueur clé dans plusieurs questions internationales dont le CC (Fook, 2015, p.317). Elle prend position sur le CC, selon le principe de responsabilités communes mais différenciées, en affirmant que les pays développés qui ont une grande part dans le niveau des GES aujourd'hui doivent avoir le plus de responsabilités (Fook, 2015, p.326). La Chine démontrait son engagement en annonçant sa volonté de réduire ses émissions de carbone lors de la Conférence de Copenhague. Elle participe au CCNUCC et cherche des approches bilatérales surtout par sa coopération avec les États-Unis et les autres États BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine). Une action qu'elle démontre en établissant une collaboration avec les États-Unis en 2013 par la création d'un groupe de travail pour le CC

(Fook, 2015, p.327). L'utilisation d'instruments conventionnels et incitatifs, en particulier sa coopération avec les États-Unis, semble être son principal outil au niveau international.

Comme l'affirme Godbole (2016), la Chine porte attention à son image de partie prenante sur la question du CC. Elle cherche à démontrer sa participation sans paraître comme une puissance dans l'ordre mondial. Son rapport intitulé *China's Policies and Actions on Climate Change* (Commission nationale du développement et de la réforme, 2015) conclut sur l'importance primaire de la responsabilité de la Chine d'adresser le CC en tant que pays développé et de le faire volontairement (Commission nationale du développement et de la réforme, 2015, p.65). La Chine veut la réduction des GES et le développement des technologies propres tout en affirmant son intention d'utiliser les approches bilatérales et les approches multilatérales. Ceci démontre la direction de la Chine qui souhaite avoir une place dans la gouvernance climatique internationale par les instruments conventionnels, incitatifs (coopérations bilatérales) et économiques (technologies vertes).

c. Les États-Unis sous l'administration Obama

En 2009, le candidat démocrate Barack Obama, devient Président des États-Unis. Cette administration s'étend sur plusieurs années avant la COP 21 et permet d'observer comment la politique domestique et extérieure qualifie l'État américain sur la question du climat. Puisque les États-Unis se considèrent comme le leader sur la scène internationale, il est important de comprendre de quelle manière ce pays va influencer l'opinion et la direction de la gouvernance internationale du combat climatique.

La politique d'Obama se centrait sur le niveau national avec la promotion d'emploi vert et la conceptualisation du CC comme un problème de sécurisation, une opinion qui visait à

rendre la question du climat hautement politique (Wissenburg, 2012). Obama a mis en place une politique via la Loi sur la qualité de l'air ayant pour but de réduire les émissions de GES selon des standards nationaux. Par contre, une fois en place, la Loi ne pouvait plus s'adapter aux standards internationaux (Wissenburg, 2012, p.65). Plusieurs auteurs reconnaissent la difficulté qu'à l'administration Obama à faire passer des lois environnementales aux États-Unis. Le Congrès et le Sénat ne permettent pas facilement de changer la direction du gouvernement vers des politiques visant le CC (Berg, 2012 ; Wissenburg, 2012). Le climat est reconnu comme un problème aux États-Unis par l'administration Obama, mais la société américaine ne s'accorde pas sur une seule direction à prendre. Les instruments de politique au niveau national sont limités notamment ceux de types législatifs et réglementaires et la politique apparaît fracturée.

Les États-Unis sous Obama ont rejoint la CCNUCC alors que l'État s'était auparavant retiré du Protocole de Kyoto sous l'administration Bush (Berg, 2012, p.91). En 2009, lors de la Conférence de Copenhague, le Président avait tenté de participer aux négociations. Ce fut un échec. L'accord fut créé non pas lors du processus de négociation de la COP, mais entre les États-Unis et les États BASIC, sans la participation des autres Parties de la CCNUCC. L'Accord se veut non-contraignant sans engagement (Berg, 2012 ; Wissenburg, 2012, p.61). Le rôle de l'État à l'international apparaît donc important en lien avec la création d'un instrument conventionnel même s'il n'était pas omnipotent. La politique climatique d'Obama est manifestement internationale, et malgré l'échec dans l'enceinte de la Conférence de Copenhague, Obama réussit à négocier un accord avec les États BASIC. Il crée un nouveau processus de négociation, le Forum des économies majeures sur l'énergie et les changements climatiques (FEM) (Baumgärtel, 2012). Il cherche aussi à créer des accords bilatéraux avec des pays comme la Chine et l'Inde (Baumgärtel, 2012, p.129). Tout ceci pour réaffirmer la position

international des États-Unis internationalement pour le climat. Les instruments utilisés par l'État sont principalement le législatif et réglementaire et le conventionnel et incitatif.

La politique de l'administration d'Obama est de créer la négociation, mais aussi de changer les attitudes au sein de son pays. Comme le reconnaît Wissenburg, « American leadership is still required from an environmental perspective, that is, for a truly effective global policy »⁸ (2012, p.62). Un leadership qui est présent internationalement pour le CC, bien que limité par les politiques domestiques, et en faveur d'instruments législatifs, réglementaires et conventionnels.

d. France : État hôte de la COP 21

La France accueillait la COP 21 en 2015. Le président Hollande prononce le discours d'ouverture et il est le premier chef d'un État développé à ratifier l'Accord de Paris. Pour comprendre le rôle et le discours de la France lors du processus de négociation de la CCNUCC pour l'Accord, on analyse les idées et les politiques que la France, sous le gouvernement Hollande, mettait en place avant le commencement de la Conférence. Ceci se fait en examinant les engagements de Hollande lors de sa campagne électorale en 2012 (Hollande, Parti socialiste et Parti radical de gauche, 2012) et le document qui fut publié deux ans plus tard décrivant les actions prises par Hollande et son gouvernement (République Française, 2014).

Dans le document de ses engagements pour la France, Hollande décrit 60 actions qu'il va prendre s'il est élu. Dans ses 60 engagements, seulement un fait référence à l'environnement, le 13^e sur une politique commerciale qui doit avant tout assurer une concurrence loyale et aussi des règles strictes en terme « de réciprocité sociale et environnementale » (Hollande, Parti socialiste

⁸ Pour qu'une politique globale sur l'environnement puisse fonctionner, le leadership américain est nécessaire.

et Parti radical de gauche, 2012, p.13). Il y ajoute une contribution pour une stratégie climat-énergie dans les frontières de l'Europe. Le 41^e engagement concerne l'énergie renouvelable et des engagements internationaux pour la réduction du GES (Hollande, Parti socialiste et Parti radical de gauche, 2012, p.27-28). Le 57^e engagement, le dernier sur l'environnement, prévoit la création d'une Organisation mondiale de l'environnement (Hollande, Parti socialiste et Parti radical de gauche, 2012, p. 36). Hollande veut donc utiliser les instruments conventionnel et incitatif et économique et financier pour impliquer la France dans la lutte pour le climat sans pour autant préciser leurs portées.

Deux ans plus tard, les engagements se sont développés. Le 2^e et 24^e engagement interpellent les entreprises à prendre en compte l'environnement. Le 11^e engagement sur le traité de l'Europe est sur sa renégociation et la réorientation de la Banque centrale européenne pour inclure des opérations d'investissement pour le développement de l'énergie renouvelable et le climat (République Française, 2014, p.16). L'engagement comprend aussi l'élaboration d'un traité franco-allemand avec un budget de 6 milliards pour les questions énergétiques et climatiques (République Française, 2014, p.17). Le 13^e sur la politique commerciale maintenant appelé la politique commerciale et environnementale européenne inclut une contribution au climat-énergie par la taxation des émissions de carbone (République Française, 2014, p. 18). Le 41^e engagement est mis en application par la fermeture d'une centrale nucléaire, le développement d'éoliennes et des méthaniseurs, un encouragement pour acheter des voitures électriques et la mise en place d'objectifs pour réduire les émissions de GES de 40% en 2030 et 60% en 2040 (République Française, 2014, p.44). Le 57^e engagement propose une organisation mondiale de l'environnement, ce qui démontre le rôle international que la France souhaite prendre, elle s'était proposé comme organisateur de la COP 21 à Paris (République Française,

2014, p.58). La France veut jouer un rôle dans la gouvernance mondiale du CC et Hollande le démontre en utilisant ses engagements comme un instrument informatif et communicationnel.

Bien qu'en se présentant comme président de la France, Hollande n'avait pas précisé le rôle que la France allait jouer pour le climat. Ses promesses et son utilisation d'instruments fiscaux, économiques, réglementaires et conventionnels démontrent une volonté pour la gouvernance du climat, la lutte contre le CC, aux niveaux national, européen et mondial.

Le tableau 3 décrit les deux éléments de la question de recherche, les instruments et les moyens pour lutter contre le CC, pour les quatre États :

Tableau 3. Instruments et moyens des quatre États pour lutter contre le CC

États	Instruments	Moyens
Canada	Économique/financier informatif/communicationnel.	et Adaptation, mitigation, moyens d'mise en œuvre
Chine	Économique/financier conventionnel/incitatif.	et Adaptation, mitigation et moyens d'mise en œuvre
États-Unis	Législatif/réglementaire conventionnel/incitatif.	et Adaptation
France	Économique/financier conventionnel/incitatif	et Adaption. mitigation, moyens d'mise en œuvre

II. L'Accord de Paris

L'Accord de Paris est composé de 29 articles et fut créé lors de la COP 21 le 12 Décembre 2015 (Nations Unies, 2015). L'Accord reconnaît les principes de la CCNUCC dont l'équité, la responsabilité commune mais différenciée, la nécessité de riposter contre le CC avec les connaissances scientifiques ainsi que la nécessité de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et de divers acteurs. La reconnaissance de l'aide aux pays en développement (PED) et les pays les moins avancés (PMA), du respect des droits de l'Homme et du développement durable. Ces principes de l'Accord de Paris encadrent les articles du texte.

Une grande partie de l'Accord est résumée dans l'article 2 qui définit les objectifs de l'Accord (Nations Unies, 2015, p. 3). Il faut riposter contre le CC en contenant l'augmentation de la température moyenne en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels⁹ et limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Il faut renforcer les capacités d'adaptation et chercher à promouvoir un développement à faible émission de GES sans menacer la production alimentaire. Ceci est accompagné par un flux financier compatible avec le développement à faible émission de GES et résilient aux CC. Les objectifs sont définis à la lumière du respect de l'équité et du « principe des responsabilités communes, mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales » (Nations Unies, 2015, p.3).

En examinant l'Accord de Paris par rapport aux différents moyens utilisés dans l'analyse, il est possible de les identifier à travers le texte. Le premier, l'adaptation est présent dans l'Accord à travers plusieurs articles : 6, 7 et 12. Ces articles mettent de l'avant les actions que doivent prendre les États pour l'adaptation : des projets d'adaptation et la sensibilisation. Les États doivent participer à l'adaptation au climat que ce soit à l'aide de projets ou par la participation de plusieurs acteurs, dont la population dans l'adaptation. Pour la sensibilisation, l'article 12 précise que la sensibilisation est nécessaire pour appuyer l'adaptation (Nations Unies, 2015, p.17). Pourtant, il faut employer d'autres instruments tels l'information, la communication et ne pas se limiter à ceux qui sont économiques (Nations Unies, 2015, p.8-9).

Le deuxième moyen pour la lutte est la mitigation. Les articles 2, 4, 5, 8 démontrent sa présence dans l'Accord en démontrant l'importance de la mitigation par les projets pour la réduction des GES et les promesses pour réduire la température mondiale en-dessous de

⁹ Terme non défini par la CCNUCC et le GIEC

2°Celsius. L'Accord affirme l'importance de la diminution des GES non seulement par les contributions d'adaptation, mais aussi par la protection des puits et réservoirs des GES dont les forêts. Et, par un mécanisme de la Convention, le mécanisme de Varsovie qui cherche à réduire les effets néfastes du CC (Nations Unies, 2015, p.13). L'Accord de Paris retient donc les origines de la CCNUCC en renouvelant des instruments qui existaient auparavant pour la mitigation.

Le troisième moyen est les moyens de mise en œuvre, qui sont abordés dans les articles 9, 10, 11. Il est composé de quatre indicateurs que l'on retrouve dans l'Accord : financement promis par les États, l'innovation et l'aide au CCNUCC et aux États en développement. Les articles soutiennent ces catégories en expliquant le financement que les États sont appelés à contribuer (Nations Unies, 2015, p.14-15). Il faut que les États participent en contribuant non seulement financièrement, mais aussi en participant dans l'innovation de la technologie verte. Ces différents articles démontrent l'importance de la contribution et la participation des États aux moyens de mise en œuvre.

Finalement, le MRV est le dernier moyen qui contribue à la lutte contre les effets du CC. Le MRV inclut les articles 3, 13, 14 et 15 qui sont en mesure de répondre aux CC. Dans le cas des articles, les mécanismes de MRV recueillent, confirment et s'assurent que les États participent dans la lutte contre le CC que ce soit par le biais de contributions pour réduire le GES (Nations Unies, 2015, p. 6) ou en utilisant les COP comme un mécanisme de bilan (Nations Unies, 2015, p.20). Les articles du MRV démontrent l'importance de l'évaluation et de la transparence de l'information récoltée auprès des États. Il faut pouvoir examiner l'effet dans les États de l'utilisation de leurs instruments dans la lutte contre le CC.

Un autre rôle important de l'Accord est lié au fonctionnement de la Conférence des Parties. Il n'y a pas de mécanisme juridique pour assurer sa mise en œuvre. Le reste de l'Accord décrit le rôle des COP (Nations Unies, 2015, p.21), du processus de ratification de l'Accord ainsi que les signataires : les États et les organisations régionales d'intégration économique (Nations Unies, 2015, p. 24). La mise en vigueur de l'Accord ne peut se faire qu'avec 55 Parties de la Convention représentant 55 % des émissions mondiales du GES.

Au cours du développement de l'Accord, les quatre moyens d'action pour le CC sont apparus : 1) l'adaptation; 2) la mitigation; 3) moyens de mise en œuvre (le financement, la technologie, le renforcement des capacités) et 4) la MRV. Les États, étant des Parties de la COP et de l'Accord, ont tous un rôle à jouer dans les actions pour lutter contre le CC. L'Accord appuie aussi dans plusieurs de ces articles, la nécessité d'aider les États ayant moins de ressources (PED et PMA) et de coopérer entre eux pour que les contributions nationales puissent avoir un effet pour réduire les effets du CC au niveau mondial. La gouvernance internationale du climat ne peut pas se faire avec un seul acteur, ni par un seul instrument de politique. Pourtant, comme le croient plusieurs auteurs, les accords tels celui de Paris sont difficiles à mettre en place et d'assurer la surveillance des actions prises pour ceux-ci (Brunée, 2002; Cissé, 2012). Comme l'explique Godbole (2016), il n'y a aucune obligation formulée dans l'Accord en matière d'engagements de cible de réduction pour les GES et comme le dit l'Accord, ce sont les États qui choisissent leurs chiffres sur une base volontaire. L'Accord ne fait qu'assurer le système de reportage et de vérification qui y est inscrit, même si ces cibles ne sont pas suffisantes d'après la société civile.

Voici un tableau de synthèse qui permet d'examiner les moyens que l'Accord utilise pour lutter contre le CC à travers ses articles :

Tableau 4. Moyens de lutte contre le CC illustrés par l'Accord à travers ses articles

Articles	Description	Moyens
Article 2	Définit les objectifs de l'Accord : adaptation, mitigation, moyens de mise en œuvre et MRV.	Adaptation/Mitigation/Moyens de mise en œuvre/MRV
Article 3	Affirme que les Parties doivent s'engager et communiquer leurs efforts à l'endroit de plusieurs articles de l'Accord	MRV
Article 4	Demande que les États donnent leurs contributions pour la réduction des émissions de GES	Mitigation
Article 5	La protection des puits et réservoirs de GES dont les forêts.	Mitigation
Article 6	Les contributions sur l'adaptation et l'atténuation peuvent être volontaires et être partagées avec d'autres Parties de l'Accord pour leur contribution nationale.	Adaptation
Article 7	Reconnait que l'adaptation est importante pour résister aux changements climatiques et que les Parties doivent renforcer ces capacités d'adaptation incluant la coopération (informations, connaissances, institutions)	Adaptation
Article 8	Le mécanisme de Varsovie qui cherche à réduire les effets néfastes du CC.	Mitigation
Article 9	Le financement pour l'adaptation et l'atténuation (mitigation), les pays développés doit fournir ces ressources aux PED.	Moyens de mise en œuvre
Article 10	Stratégie du développement et du partage de la technologie qui appuie les efforts d'adaptation et d'atténuation qui réduit les émissions de GES.	Moyens de mise en œuvre
Article 11	Renforcement des capacités qui permettent la mise en œuvre de l'Accord pour les pays qui en ont besoin.	Moyens de mise en œuvre
Article 12	La sensibilisation pour les effets du CC soit adoptée pour « renforcer l'action engagée au titre du présent Accord ».	Adaptation
Article 13	Met en place le système de transparence qui permet à la CCNUCC de suivre le progrès des contributions des pays par l'information fourni selon les articles 7, 9, 11.	MRV
Article 14	Explique le rôle de la COP comme un mécanisme où le bilan de la mise en œuvre est examiné pour les Parties	MRV
Article 15	La COP est instauré par un comité d'experts qui avec la facilitation et la transparence promeut l'Accord.	MRV

L'Accord ne représente pas un instrument législatif et réglementaire inscrit dans un système où il existe une autorité de répression. C'est un instrument conventionnel qui n'existe que par l'acceptation de plusieurs États dans le but de respecter les stratégies principales de la lutte au CC. Ce sont les États, les Parties de la CCNUCC, qui doivent mettre en place les actions qui répondent au problème du CC.

CHAPITRE V : ANALYSE

Maintenant, que nous avons une idée des positions des quatre États étudiés lors de la COP 21 de la Convention, il est possible d'examiner leurs positions par rapport aux instruments de politique et des moyens sur le CC à travers la négociation à la lumière des données recueillies. En premier, nous expliquons l'utilisation des concepts, de leurs dimensions et de leurs indicateurs dans la collecte de données utilisées dans l'analyse. Par la suite, l'analyse se centrera sur l'évolution des États séparément à travers les quatre phases du processus de négociation. Le chapitre se terminera sur la comparaison des différences et des similitudes entre les États concernant leur position durant le processus de négociation, sur leurs normes et leurs pensées quant aux solutions pour lutter contre le CC. Ainsi, il y aura la réponse à la question de recherche : est-ce que l'encadrement de la COP 21 par la CCNUCC permet d'aligner les solutions des États au travers du processus de négociation dans le cadre de la création de l'Accord de Paris ? Et si oui, comment ?

I. Explication de l'utilisation des concepts, des dimensions et des indicateurs pour l'analyse

Le premier concept, la négociation de l'Accord de Paris à travers la COP 21, utilise les dimensions du processus (clarification des problèmes, négociation des détails, décision sur un accord final et post-négociation) pour examiner la présence de cinq instruments dans les États examinés : 1) législatif et réglementaire ; 2) économique et fiscal ; 3) conventionnel et incitatif ; 4) informationnel et communicatif et 5) normes et standards.

Dans le cas de l'instrument conventionnel et incitatif, il peut être utilisé comme un instrument entre États lors de la COP 21 alors que la CCNUCC est un instrument conventionnel en elle-même. Il sera utilisé dans la collecte de données seulement à titre d'instrument que l'État

applique à l'extérieur du processus de négociation. Il joue aussi le rôle d'un instrument 4) informationnel et communicationnel au niveau national et international en permettant aux États d'exprimer leurs positions sur la lutte au CC à la communauté mondiale, aux autres États, mais aussi à leur population nationale respective. Et donc, l'instrument informatif et communicationnel ne sera collecté qu'en liens avec les actions de l'État à l'extérieur du processus de négociation.

En utilisant la grille pour le processus de négociation, nous y ajoutons des chiffres pour permettre une synthèse des données recueillis :

Tableau 5. Grille pour le processus de négociation chiffrée

Concept I	Dimensions	Indicateurs	Notes
CCNUCC à travers la COP 21 – Négociation	<i>Clarification des problèmes - Agenda setting (E₁)</i>	1. législatif et réglementaire	
		2. économique et fiscal	
		3. conventionnel et incitatif	
		4. informatif et communicationnel	
		5. les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Négociation des détails (E₂)</i>	1. législatif et réglementaire	
		2. économique et fiscal	
		3. conventionnel et incitatif	
		4. informatif et communicationnel	
		5. les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Décision sur un accord final (E₃)</i>	1. législatif et réglementaire	
		2. économique et fiscal	
		3. conventionnel et incitatif	
		4. informatif et communicationnel	
		5. les normes et les standards (« Best practices »)	
	<i>Post-négociation (E₄)</i>	1. législatif et réglementaire	
		2. économique et fiscal	
		3. conventionnel et incitatif	
		4. informatif et communicationnel	
		5. les normes et les standards (« Best practices »)	

Le deuxième concept des moyens examine, sous les dimensions de quatre stratégies pour la lutte du CC, 10 indicateurs qui permettent d'examiner le rôle des États pour chacune des quatre stratégies. Nous les énumérons, dans la grille, par rapport à chaque stratégie : 1)

Adaptation (a. projets d'adaptation, b. sensibilisation) ; 2) Mitigation (a. Promesses des États pour limiter la température globale à 2° Celsius, b. projets pour réduire les GES) ; 3) Moyens de mise en œuvre (a. Montant promis par les États, b. Innovation, c. Aide au secrétariat de la CCNUCC et aux États en développement pour mettre en place des projet) ; 4) MRV (a. Promesses de responsabilités, b. Rapports nationaux, c. Surveillance).

Voici la grille des moyens avec les catégories chiffrés pour la collecte de données :

Tableau 6. Grille de codage chiffrée réutilisé pour chaque étape (E_{1,2,3,4}) pour les moyens

Concept II	Dimensions	Indicateurs	Notes
Moyens pour la riposte contre les effets du changement climatique	1. <i>Adaptation</i>	a. projets d'adaptations	
		b. Sensibilisation	
	2. <i>Mitigation (atténuation)</i>	a. Promesses faites par les États sur la question de limiter la température globale en-dessous de 2 degrés Celsius	
		b. projets pour la réduction des GES	
	3. <i>Moyens de mise en œuvre (le financement, la technologie, le renforcement des capacités)</i>	a. Montants promis par les États	
		b. Innovation	
		c. Aide au CCNUCC et aux États en développement pour mettre en place les projets (d'adaptation et de mitigation)	
	4. <i>MRV (mesures, reportage et vérification)</i>	a. Promesses de responsabilité	
		b. Rapports nationaux (oui/non)	
		c. Surveillance	

En utilisant les quatre dimensions du concept de négociation avec celles du concept des moyens, il est possible de faire une comparaison entre les États sur leurs différents moyens et avec les différents instruments à travers la négociation. Par conséquent, les grilles de catégories avec les résultats de l'analyse illustre les changements dans les instruments et les moyens de lutte des États à travers quatre étapes de négociation. Par contre, pour pouvoir donner une réponse claire à notre question de recherche, il faut être en mesure de s'assurer que les données prises permettent l'examen de l'évolution des choix des États sur leurs normes. Dans cette analyse, les

normes sont constituées des catégories des instruments et des moyens pour lutter contre le climat. Comme dans la description de cas, nous avons choisi de retenir seulement les deux instruments principaux des États qui sont mentionnés pour la récolte des données. Les deux instruments principaux de chaque étape de la négociation sont pris en compte dans nos résultats. Le tableau 7 qui suit résume la synthèse des résultats recueillis lors de la recherche.

Tableau 7. Tableau synthèse de l'analyse par catégories.

États dans la COP 21	E ₁ (Clarification des problèmes)		E ₂ (Négotiations des détails)		E ₃ (Décision sur un accord final)		E ₄ (Post-négotiation)	
	Instruments	Moyens	Instruments	Moyens	Instruments	Moyens	Instruments	Moyens
Canada	2 et 3.	1.a, 2.b, 3.a/b/c, 4.a.	2 et 4.	1.a, 2.a/b, 3.a/b/c, 4.a.	1 et 4.	2.b, 3.a/b, 4.a.	2 et 5.	1.a, 2.b, 3.b, 4.a/c.
Chine	1 et 2.	1.a/b, 2.b, 3.a/b/c, 4.a.	2 et 3.	1.a/b, 2.a/b, 3.a/c, 4.a/b	1 et 2.	1.a, 2.b, 3.a/c, 4.a/c.	3 et 4. ¹⁰	2.b, 4.a. ¹¹
États-Unis	2 et 5.	1.a, 2.b, 3.a/b/c, 4.a/b.	1 et 5.	1.a/b, 2.a/b, 3.a/b/c, 4.a/b/c.	3 et 4.	3.b.		
France	2 et 4.	1.a, 2.a/b, 3.a/b/c, 4. a/c.	2 et 3.	1.a, 2.a/b, 3.a/b, 4.a/c.	1 et 2.	1.a, 2.a/b, 3.a/b.	2 et 3.	1.a, 3. a/b/c, 4.c.

À partir de ces résultats, il est possible de démontrer les différences et les similitudes entre les États sur leurs positions en commençant avec leur évolution sur la durée des négociations.

II. Évolution des États entre étapes de négociations

^{10 et 11} Le document utilisé pour examiner la quatrième étape pour les États-Unis et la Chine est une déclaration commune.

a. Canada

Tableau 8. Synthèse des données du Canada

Canada	Instruments	Moyens
Position de base (provenant de la description de cas)	2 et 4.	1, 2 et 3.
E ₁	2 et 3.	1.a, 2.b, 3.a/b/c, 4.a.
E ₂	2 et 4.	2.b, 3.a/b, 4.a.
E ₃	1 et 4.	2.b, 3.a/b, 4.a.
E ₄	2 et 5.	1.a, 2.b, 3.b, 4.a/c.

Grâce à la récolte des données, nous en concluons tel qu'illustré dans le tableau 8 que le Canada poursuit sa position de base en matière d'instruments économiques et financiers ainsi que ceux informationnels et communicationnels. Dans le cas des instruments économiques et financiers, ce qui émerge le plus souvent au cours des quatre étapes est la tarification du carbone : « politiques contribuant au développement d'une économie à faibles émissions de carbone, notamment en appliquant une tarification du carbone » (Trudeau, 30 novembre 2015, p.2). Dans le cas des instruments communicationnels et informationnels, c'est l'importance de communiquer avec les différents acteurs nationaux (provinces, villes, territoires et autochtones) pour arriver à une solution au CC, un plan pancanadien, qui revient lors de l'E_{1, 2 et 4} (CCNUCC, 9 décembre 2015a ; CPAC, 2016 et Trudeau, 30 novembre 2015).

Le tableau 8 souligne également les moyens utilisés dans les discours du Canada pour lutter contre le CC notamment la mitigation par des projets pour limiter les GES par la mise en œuvre de la tarification du carbone (Trudeau, 30 novembre 2015), la mise en œuvre par des montants promis qui se résume à « 2,65 milliards de dollars sur cinq ans » (Trudeau, 30 novembre 2015), par l'innovation en matière de développement des énergies propres (CCNUCC, 9 décembre 2015a ; Nations Unies, 22 avril 2016b et Trudeau, 30 novembre 2015) et de

l'investissement pour ses innovations (CCNUCC, 9 décembre 2015a). Tout ceci est accompagné des promesses des États pour prioriser la lutte contre le CC (Trudeau, 30 novembre 2015 ; CPAC, 2016).

Le Canada poursuit sa position initiale en matière d'instruments. Par contre, les moyens pour lutter contre le CC changent. Il est possible d'observer l'utilisation de moyens qui jouent un rôle au niveau mondial, telle la promesse de 150 millions de dollars pour les communautés en Afrique (CCNUCC, 9 décembre 2015a). Toutefois, les discours se centrent surtout sur le discours national et la portée des actions avec les acteurs canadiens. Pourtant, ce qui est clair, est la primauté des instruments économiques dans les normes de l'État, puisqu'au cours du processus, il y a toujours une insistance sur le financement et les moyens économiques tout en incluant les normes et standards pour l'État afin de trouver un plancher pour le carbone (CPAC, 2016).

b. Chine

Tableau 9. Synthèse des données de la Chine

Chine	Instruments	Moyens
Position de base (provenant de la description de cas)	2 et 3.	1, 2 et 3.
E ₁	1 et 2.	1.a/b, 2.b, 3.a/b/c, 4.a.
E ₂	2 et 3.	1.a/b, 2.a/b, 3.a/c, 4.a/b.
E ₃	1 et 2.	1.a, 2.b, 3.a/c, 4.a/c.
E ₄	2 et 3.	2.b, 4.a.

L'analyse des étapes démontre que les instruments discutés par la Chine sont surtout législatifs et réglementaires, conventionnels et incitatifs sans toutefois ignorer l'utilisation plus fréquente de l'instrument économique et financier. Dans le cas de l'instrument législatif et réglementaire, la Chine met l'emphase sur l'Accord de Paris comme étant un instrument légal international (Xi Jinping, 30 novembre 2015) ainsi que sur la nécessité de le rendre légal au

niveau national (Nations Unies, le 22 avril 2016c). L'instrument conventionnel et incitatif est utilisé par les États comme un instrument de discussion pour les actions à prendre sur le climat (Kerry, le 3 septembre 2016) et la mise en place de mécanismes incitatifs pour encourager les États à devenir verts (CCNUCC, le 8 décembre 2015). L'instrument économique et financier est évoqué plusieurs fois dans la négociation à travers les montants que promet la Chine, 20 milliards de RMB pour le fonds du climat (Xi Jinping, 30 novembre 2015) et au moyen de la création d'un marché national pour l'échange d'émission comme un projet de mitigation (Nations Unies, le 22 avril 2016c).

Les moyens qui réapparaissent sont l'adaptation, la mitigation avec des projets de réduction des GES, des mesures de mise en œuvre comprenant des montants promis et de l'aide aux États en développement. Pour l'adaptation et la mitigation, la Chine promet 100 projets dans les PED avec 1 000 opportunités d'entraînement sur le CC (Xi Jinping, 30 novembre 2015, p.6). Et tel que démontré avec l'instrument économique et financier, la Chine promet des montants pour aider le Sud à se préparer aux CC, et également à appuyer les pays en développement. La Chine insiste sur ses promesses de responsabilités et elle encourage les autres États à participer au fonds de 100 milliards de dollars (CCNUCC, le 8 décembre 2015).

La Chine poursuit sa position de base et l'utilisation de ses instruments économiques et financiers comme outils de gouvernance principale. Au cours de la négociation, il y a insistance sur les instruments économiques incluant le marché national sur les émissions et l'aide financière aux autres États. Lorsque les représentants de la Chine parlent, ils se centrent surtout sur les actions internationales et peu sur les instruments utilisés à l'intérieur l'État. Les fonds, les rencontres bilatérales entre États accentuent la participation de la Chine entre États, mais informent peu sur leurs actions nationales.

c. États-Unis

Tableau 10. Synthèse des données des États-Unis

États-Unis	Instruments	Moyens
Position de base (provenant de la description de cas)	1 et 3.	1.
E ₁	2 et 5.	1.a, 2.b, 3.a/b/c, 4.a/b.
E ₂	1 et 5.	1.a/b, 2.a/b, 3.a/b/c, 4.a/b/c.
E ₃	3 et 4.	3.b.
E ₄	2 et 3.	2.b, 4.a.

Le tableau 10 de synthèse des États-Unis ci-dessus présente les instruments de politique que l'État dit vouloir utiliser : surtout l'instrument de standards et de normes suivi des instruments conventionnel et incitatif et celui économique et financier. L'utilisation de ces instruments commence dans les premières étapes comme étant des standards et des normes applicables dans les limites nationales pour le carbone (Obama, 30 novembre 2015) et « 30 different mandatory clean energy standard »¹² (CCNUCC, 2 décembre 2015). L'instrument législatif et réglementaire et l'instrument économique et financier sont aussi abordés dans le cas de lois comme celle sur la qualité de l'air (CCNUCC, 4 décembre 2015) et pour l'économique, une promesse de participer dans le Fonds pour les pays les moins avancés pour le CC (Obama, 30 novembre 2015) ainsi que la promesse d'actions basées sur le marché (Kerry, le 3 septembre 2016). Dans les deux dernières étapes, les instruments utilisés sont conventionnels et incitatifs, Kerry encourage les partenaires internationaux des États-Unis à se joindre aussi à l'Accord (Nation Unies, 22 avril 2016d) et en promettant de travailler de concert avec la Chine (Kerry, le 3 septembre 2016).

Dans le cas des moyens pour agir contre le CC, les États-Unis se concentrent sur l'adaptation avec 400 million de dollars de bourses pour l'adaptation au CC, montant qui va

¹² 30 différents standards obligatoires pour l'énergie propre.

doubler pour 2020 (CCNUCC, 9 décembre 2015b). La mitigation prend aussi de l'envergure surtout les projets pour diminuer les GES, Obama promet que « America will reduce our emissions 26 to 28 percent below 2005 levels within 10 years from now »¹³ (Obama, 30 novembre 2015, p.4). L'État fait des promesses sur les montants qui seront versés soit 248 millions dont 52 millions pour les PMA (CCNUCC, 2 décembre 2015), et 3 milliards pour le fonds du climat vert (CCNUCC, 9 décembre 2015b). Et pour les moyens d'implantation, les représentants de l'État insistent particulièrement sur l'innovation (CCNUCC, 2 décembre 2015, CCNUCC, 4 décembre 2015, CCNUCC, 7 décembre 2015a, CCNUCC, 7 décembre 2015b, CCNUCC, 9 décembre 2015b).

Les États-Unis utilisent un discours international qui se concentre surtout sur la coopération et fait peu d'affirmation sur les actions qui seront prises au niveau national. L'État met de l'avant l'économie dans la lutte contre le CC en promettant l'aide financière et faisant des promesses sur l'innovation. Le financement est un des aspects les plus importants de leurs expressions dans ces discours, l'utilisation des chiffres était prolifique chez les différents interlocuteurs (Barack Obama, Todd Stern, John Kerry). Le financement est important puisqu'il permet les projets d'adaptation, de mitigation et d'innovation qui rendront possible une économie durable et verte. L'administration d'Obama est verte, le financement et les politiques présentés sont spécifiques et démontrent une volonté de l'État pour agir dans la lutte contre le CC surtout en relation à la coopération entre États.

d. France

¹³ L'Amérique va réduire ses émissions de 26 à 28 % en-dessous des niveaux de 2005 à l'intérieur des dix prochaines années.

Tableau 11. Synthèse des données de la France

France	Instruments	Moyens
Position de base (provenant de la description de cas)	2 et 3.	1, 2 et 3.
E ₁	2 et 4.	1.a, 2.a/b, 3.a/b/c, 4. a/c.
E ₂	2 et 3.	1.a, 2.a/b, 3.a/b, 4.a/c.
E ₃	1 et 2.	1.a, 2.a/b, 3.a/b.
E ₄	2 et 3.	1.a, 3. a/b/c, 4.c.

La France utilise comme instruments de politique : l'économique et financier, le législatif et réglementaire, le conventionnel et incitatif et l'informationnel et communicationnel. L'instrument économique présent à chaque étape, correspond à la position de base de la France d'instruments économiques et financiers, et souligne l'insistance sur le prix de carbone, « l'introduction progressive du prix du carbone pour que les émissions de gaz à effet de serre aient un coût qui corresponde aux dommages infligés à la planète » (Hollande, 30 novembre 2015, p. 5) et sur des instruments concrets nationaux, engagement monétaire dans l'industrie automobile (CCNUCC, le 11 décembre 2015). Dans le cas du deuxième instrument politique qui apparaît à deux étapes, c'est le conventionnel et incitatif qui propose la coopération entre États et entre territoires pour mettre en place des projets (CCNUCC, le 11 décembre 2015). Il faut également des incitatifs afin d'encourager les entreprises à prendre action dans la même direction (Présidence de la République, 15 juin 2016). Le dernier instrument, législatif et réglementaire, se résume à l'acceptation de l'Accord dans le droit international d'après la France (Nations Unies, 22 avril 2016a).

Dans le cas des moyens, il s'agit de la stratégie d'adaptation par des projets qui est proposée au cours de la négociation, des projets pour la prévention de déchets biogaz qui inclut 180 pays (CCNUCC, le 11 décembre 2015). La mitigation avec les promesses de limiter la température et la création de projets réapparaît aussi par une promesse de 600 milliards pour la

décarbonisation par 20 investisseurs (CCNUCC, le 11 décembre 2015) et par une insistance sur le prix du carbone par sa participation dans une coalition de haut niveau sur le sujet (Nations Unies, 22 avril 2016a). Dans le cas des moyens de mise en œuvre, la France maintient aussi les trois indicateurs dans ses discours : les montants promis, l'innovation et l'aide, ce qui se traduit par une augmentation du financement de la France de 3 à 5 milliards d'euros et sa participation à l'initiative Mission innovation pour développer la technologie verte (Nations Unies, 22 avril 2016a). Les promesses de responsabilité et la surveillance font partie de son discours, car celui-ci insiste sur la révision à chaque cinq ans des efforts nationaux pour l'Accord (Présidence de la République, 15 juin 2016).

La France demeure stable au cours de ses discours et continue de promettre les mêmes stratégies pour lutter contre le CC. Le nombre d'instruments mentionnés changent, mais celui de l'économique et financier demeure toujours présent dans le discours. La France promet surtout de l'aide financière, précise ses contributions et assure son intention de participer aux initiatives d'innovation. Elle s'est exprimée spécifiquement sur ces initiatives en termes d'adaptation, d'aide à la mise en œuvre pour les projets et sur son désir pour un prix du carbone. Le financement et l'innovation jouent aussi un rôle primordial dans ses solutions pour le CC.

Maintenant, que l'analyse des données conduit à une analyse étatique des solutions envisagées par les États dans leurs discours, il faut être en mesure d'analyser les différences et les similitudes entre les États afin de répondre à la question de recherche.

III. Évolution des moyens et instruments entre États

Bien que l'Accord de Paris, créé avec la participation des quatre États étudiés dans ce mémoire, comprenne tous les moyens existants pour riposter contre le CC, la réalité n'est pas la

même dans ou au sein les États. À partir des tableaux (8, 9, 10, 11) de synthèse présentés ci-dessus et de l'analyse qui en a été présentée, on observe que, bien qu'il y a des similitudes entre les États, il y a aussi des différences entre les instruments et les moyens pour riposter contre le CC. Nous observons que les États possèdent différents instruments et moyens pour gérer la question du CC. Par contre, il y a alignement des normes composées d'instruments et de moyens. Ce sont les instruments économiques et financiers liés aux moyens de mitigation et des moyens de mise en œuvre liés aux montants promis par les États ainsi que l'innovation en direction d'une économie verte.

Le tableau 7 de synthèse accompagné de l'analyse de l'évolution des États permet de faire des constatations concernant les similitudes et les différences entre les États qui confirment l'alignement des solutions du CC. En général, les instruments qui représentent la plus grosse partie de l'analyse sont l'économique et financier. Cet instrument trouve son origine dans le discours même des États à travers la COP 21 pour expliquer les actions des États dans leurs instruments nationaux, internationaux et dans leurs stratégies pour contrer le CC. Il apparaît le plus souvent de tous les instruments, 11 fois dans la grille sur un total de 16 cas pour quatre États sur quatre étapes. Le deuxième instrument qui réapparaît au cours des étapes le plus souvent (9 fois) est celui conventionnel et incitatif qui démontre la coopération et les actions que les États prennent pour encourager d'autres acteurs étatiques, les entreprises et la société à prendre part dans la lutte.

Dans les deux cas, ces instruments démontrent un aspect important de la COP 21, l'importance du financement et des mesures économiques. L'instrument économique et financier met de l'avant l'importance du financement et du marché pour la lutte contre le CC. Tous les États ont leurs manières de répondre à la demande de la baisse du GES et de la température

mondiale, mais seulement par l'utilisation d'instruments économiques. Au cours des étapes, les États insistent sur l'importance du prix de carbone (Hollande, 30 novembre 2015 ; Obama, 30 novembre 2015 et Trudeau, 30 novembre 2015), ou dans le cas de la Chine, c'est la création d'un marché pour l'échange de carbone qui est proposé dans la troisième étape (Nations Unies, le 22 avril 2016c). En plus de la nécessité du financement pour les instruments, il y a également les moyens de mise en œuvre qui requièrent l'aide économique : projets d'adaptation, de mitigation, promesses de montants investis par les États, aide aux États en développement et l'innovation.

Dans le cas du financement promis par les États pour appuyer les actions contre le climat, nous remarquons aussi une évolution qui permet de voir comment les États s'alignent. La Chine et le Canada commencent la première étape avec des chiffres, 20 milliards RMB et 2,65 milliards de dollars, alors que les États-Unis ne le font qu'à l'E₂ (248 millions de dollars) (CCNUCC, 2 décembre 2015) et la France à l'E₃ (augmenter le financement de 3 à 5 milliards pour le climat). Ces montants sont liés aux projets d'adaptation et de mitigation. La volonté de réduire les émissions de GES fait que les instruments économiques et financiers sont aussi accompagnés de standards et de normes utilisés aux États-Unis et au Canada pour limiter les émissions de GES au niveau national. Ces instruments ne sont pourtant pas identifiés par les autres États.

Dans le cas de l'aide au développement pour les PED et les PMA, plusieurs États reconnaissent l'importance de porter l'aide à ceux-ci. Dans la première étape, tous les États ont exprimé leur affirmation sur ce point (Hollande, 30 novembre 2015, p. 5 ; Obama, 30 novembre 2015, p. 3 ; Trudeau, 30 novembre 2015, p.3 et Xi Jinping, 30 novembre 2015, p. 2). Pourtant au cours des négociations, cet aspect de l'Accord et des solutions est peu discuté. Les États affirment l'aide économique pour les projets d'adaptation et de mitigation pour les États qui en ont besoin.

Un autre élément de similitude entre les États dans la négociation est l'importance de l'innovation qui est liée aux instruments économiques et financiers. Tous les États mentionnent de manière spécifique ou générale le changement vers une économie verte à toutes les étapes. La France démontre ses objectifs pour le secteur des automobiles (créer un véhicule électrique qui coûte moins que 7 000 dollars). Le Canada promet du financement pour l'énergie renouvelable en Afrique et les États-Unis insistent lors de plusieurs de leurs conférences sur l'initiative « Mission innovation » avec d'autres États pour augmenter le budget de recherche et de développement (CCNUCC, 2 décembre 2015 ; CCNUCC, 7 décembre 2015a ; Nations Unies, 22 avril 2016a et Nations Unies, 22 avril 2016b), une action qui n'est pas abordée par la Chine. Les États comprennent la nécessité de l'innovation et du fait qu'il faut y ajouter du financement. Dans tous les cas, les États reconnaissent au cours de la négociation l'importance de cette norme.

D'un autre côté, il existe des différences entre les États. Rarement, les instruments utilisés demeurent les mêmes entre États, et même si dans les États eux-mêmes les instruments demeurent similaires, l'évolution entre étapes amène des différences dans les instruments utilisés. Les instruments conventionnels et incitatifs sont présents entre plusieurs États, et souvent, ils sont là pour assurer la coopération ainsi que les incitations existantes pour que les acteurs en CC agissent (États et entreprises). Les États qui mettent l'accent sur ces instruments sont les États-Unis, la Chine et la France. Dans le cas du Canada, l'insistance provient de la première et dernière phase et accentue un discours national de coopération. Dans le cas de la Chine, des États-Unis et de la France, l'instrument conventionnel et incitatif insiste sur les liens bilatéraux entre États et l'importance de la coopération dans les initiatives qui existent au niveau mondial à l'E₄ (Kerry, le 3 septembre 2016 et Présidence de la République, 15 juin 2016). Dans le cas de la Chine et des États-Unis, c'est l'existence d'économies à bas carbone et d'économies

nationales et mondiales résilientes au CC (Kerry, le 3 septembre 2016). Pour la France, c'est une insistance sur la coopération mondiale pour les projets d'adaptation (CCNUCC, le 11 décembre 2015).

Une autre différence que nous retrouvons dans les données correspond à la présence des autres instruments et de certains moyens qui n'apparaissent pas chez tous les États. Les instruments législatifs et réglementaires sont retrouvés chez tous les États, mais de manière limitée, et souvent, ils sont liés aux instruments de politique économiques et financiers dans les discours. Dans le cas de la ratification, tous les États reconnaissent l'importance de l'inclure dans leur législation, mais seulement le Canada et la France en font l'affirmation dans l'E₄ (CPAC, 2016 ; Présidence de la République, 15 juin 2016). Dans le cas de certains moyens, tels la surveillance et la promesse d'empêcher la température d'aller au-dessus du 2° Celsius, seulement certains États font référence plusieurs fois à ces catégories. Dans le cas de la température, chaque État y fait référence lors de la deuxième étape, mais ce n'est que la France qui revient sur ce sujet au cours de plusieurs étapes. Et dans le cas de la surveillance, le sujet revient progressivement dans les dernières étapes, mais encore une fois, c'est la France qui insiste sur la nécessité pour les États de se réunir à chaque cinq ans pour faire un bilan sur les actions de la lutte (Hollande, 30 novembre 2015 et Présidence de la République, 15 juin 2016).

Nous pouvons en conclure que les instruments principaux qui reviennent à travers la négociation pour les quatre États sont les instruments économiques et financiers et qui ont pour moyens les projets d'adaptation, de mitigation, d'innovation et les montants promis par les États. La façon pour les quatre États de démontrer leur participation dans l'Accord de Paris et pour lutter contre le CC est l'économie, le marché. Ce qui demeure au deuxième plan, qui n'est pas mis de l'avant, est l'objectif du 2 ° Celsius et la surveillance pour assurer la participation des

États. Comme l'ont remarqué plusieurs auteurs, la coopération est importante pour les États, tant que ceux-ci maintiennent la possibilité d'agir avec un certain degré de liberté (Baumgärtel, 2012 ; Fook, 2015; Monheim, 2015). Les instruments de politiques qui sont observés avec les moyens donnés comme solutions créent des normes soulevées à quelques reprises dans l'analyse du discours des États. Les instruments économiques en relation avec les moyens exigeant du financement et l'utilisation du marché (projets, montants promis, innovation) est une combinaison que l'on retrouve chez les États. L'évolution de leurs discours, lors de la négociation, démontre cette tendance.

CONCLUSION

Le but de cette recherche était d'étudier comment certains États envisageaient la lutte pour le CC. Spécifiquement, il s'agissait de faire une comparaison et une évaluation des discours de la France, du Canada, de la Chine et des États-Unis sur leur manière d'envisager les solutions au CC à travers le processus de négociation de la CCNUCC par les types d'instruments de politiques qu'ils ont choisis. Au cours de la recherche, nous avons examiné la littérature sur les instruments de politique, sur les moyens de lutter contre le CC et sur le processus de négociation qui s'effectue à travers la COP 21. Suivant cette mise en contexte général du sujet, il fallait mettre en contexte les États qui sont étudiés. L'analyse de leur situation a permis de faire un point sur leur idéologie par rapport aux stratégies envisagées comme solutions au CC.

Le Canada poursuivait ses objectifs dans la COP 21, le nouveau gouvernement mettait une emphase excessive sur la communication et la coopération avec les acteurs nationaux, alors que la négociation se concrétisait sur la scène internationale. Le Canada utilisait davantage les instruments économiques et financiers et informationnels et communicatifs avec des solutions centrées sur la mitigation et les moyens qui l'accompagneraient. Tout en poursuivant ses principes, la Chine insistait sur la différenciation et assurait sa participation dans la solution de mitigation pour réduire les émissions de GES. Pourtant au contraire des autres États, très peu de renseignements ont été recueillis pour le discours de la Chine au cours des quatre étapes. Elle insistait surtout sur l'instrument économique et financier ainsi que le législatif et réglementaire. Les États-Unis avaient la réputation d'avoir des problèmes pour mettre en place les politiques qu'ils souhaitent pour lutter contre le climat. Une lacune qui s'est reflétée dans les discours, par la différence entre ce qu'ils souhaitaient faire et ce qu'ils peuvent faire, est présente dans les instruments économiques et financiers (prix de carbone qui était voulu par Obama, mais qui n'a

pas abouti dans la législation) et les instruments de standards et normes (30 standards pour l'énergie propre qui ont pu être mis en place) pour l'adaptation et la mitigation. Par contre, leur participation dans des discussions avec d'autres États au cours du processus démontrait leur insistance sur l'instrument conventionnel. La France donnait un aperçu spécifique des actions qu'elle souhaitait prendre pour le CC notamment l'adaptation, la mitigation et l'assurance qu'il y aurait les moyens de les mettre en place. Ceci était accompagné d'instruments économiques, législatifs et conventionnels. Cette vision correspond aux données récoltées sur la France au cours de la négociation. Pourtant, les politiques nationales étaient moins importantes que les initiatives internationales présentées durant la COP 21.

Les quatre États représentaient leur point de vue sur la scène internationale. À la fin, ils ont tous ratifié l'Accord de Paris. Pourtant, ce qui intéressait l'étude n'était pas seulement d'avoir une idée de leur position sur la lutte, mais de savoir si un méta-instrument conventionnel comme la CCNUCC était en mesure d'aligner les solutions des États sur la même voie. La réponse est oui. Au cours du processus, les États discutaient de normes bien précises qui étaient inscrites dans la Convention tout en gardant leurs divergences. Mais, il y a des similitudes entre les États qui se sont développées. Par exemple, l'importance du financement est reconnue dès la première étape de la COP 21. Tous les pays riches et développés doivent participer à un fond de 100 milliards de dollars pour 2020 (Hollande, 30 novembre 2015 ; Xi Jinping, 30 novembre 2015). Ce n'est que le Canada et la Chine qui ont été les premiers à s'engager pour des montants envers le CC. Ce n'est que plus tard dans le processus que la France et les États-Unis se joignent à eux. D'autres exemples sont : 1) les initiatives que choisissent les États, 2) la coalition de haute ambition pour atteindre les engagements de réduction de GES plus rapidement, et 3) l'initiative de Mission innovation réunissant les quatre États sur la question d'un financement élevé dans le

développement d'énergie verte. Au cours des discours, les États s'alignent sur les mêmes solutions même si les actions pour y arriver diffèrent.

Dans tous les cas, c'est l'instrument économique et financier qui est mis en valeur. Que ce soit le prix du carbone, les marchés d'échange ou les standards. Tous ces outils de politiques ne font que se centrer sur l'aspect économique de la lutte contre le CC, une solution qui semble avoir trouvé une place dans chacun des États étudiés. Une question que nous devons évoquer : pourquoi est-ce l'économie la solution de tous ces États ? Ils disent tous vouloir la création d'une économie verte, en diminuant le carbone, tout en cherchant une technologie qui pourrait fournir la solution à tous les problèmes. Pourtant, il existe d'autres instruments qui pourraient contribuer à la lutte du CC, dont l'informatif et le communicationnel. La sensibilisation faisant partie de l'adaptation était peu abordée chez tous les acteurs. Les États parlaient de communiquer leurs connaissances et discuter entre eux. Pourtant, il faut aussi sensibiliser les populations, leur expliquer les conséquences des émissions et la nécessité de réduire les GES, ce qui ne semble pas le cas d'après les données.

La recherche en répondant à la question posée à rencontrer certaines limites ont existé durant sa conception. Les données récoltées viennent de sources publiques qui, au cours de la recherche, ont changé plusieurs fois. À titre d'exemple, les vidéos des États ont été supprimées à cause de changement de gouvernement suite à des élections en France et aux États-Unis a rendus difficile l'analyse lorsqu'il a fallu les trouver sur d'autres sites. De plus, dans la section méthodologie, il apparaît que les sources disponibles pour certains discours des États étaient restreintes. Ce sont les États-Unis qui avaient le plus de sources au cours de la recherche à l'E₂ alors que dans l'E₄ en conjonction avec la Chine, la source disponible était restreinte. Les vidéos et les discours disponibles ont été les ressources utilisées pour la recherche, toutefois, les

inégalités entre les ressources peuvent avoir eu un effet sur les instruments et les moyens relevés dans les catégories. Il faut donc garder en mémoire qu'en modifiant le type de ressource ou simplement le choix des États pour les études de cas, le résultat de la question de recherche peut changer.

Le processus de négociation du CCNUCC a été un succès, 186 pays ont voté pour l'Accord de Paris à la fin de la COP 21 et à ce jour, 152 Parties sur 197 l'ont ratifié (CCNUCC, 2017a). Il semblerait que l'instrument conventionnel permette une gouvernance du climat. Malgré tout ceci, il y a des limites. Les États-Unis sous Obama ont réussi à ratifier l'Accord au côté de la Chine sous un gouvernement démocrate. Aujourd'hui, en 2017, ce n'est plus le cas. Un nouveau gouvernement est maintenant au pouvoir, l'administration Trump. Et au contraire d'Obama, il ne voulait plus faire partie de l'Accord de Paris (Shear, 1^{er} juin 2017). Qu'arrive-t-il donc lorsque l'acteur étatique le plus important veut se retirer de la gouvernance et des solutions au CC ? Est-ce qu'un Accord mis en place par plusieurs États va s'écrouler avec le retrait d'une seule entité ? Il n'y a rien de certain. Les trois autres États participent et il faut maintenant examiner leurs actions pour déterminer s'ils défendront leurs points de vue lors des négociations.

BIBLIOGRAPHIE

- Sources de données

BARACK, Obama (30 novembre 2015). *Work Together to Build a Win-Win, Equitable and Balanced Governance Mechanism on Climate Change*, 6 p. [Discours de Barack Obama le commencement de la COP 21]. [http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/COP21cmp11_statement_hollande.pdf] (Consulté le 28 juin 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 2 décembre 2015). *United States of America* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-02-16-00-united-states-of-america>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 3 décembre 2015). *G77 and China Media Conference* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-03-15-00-g77-and-china>](consulté le 6 Octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 4 décembre 2015). *United States of America: Press briefing with Special Envoy for Climate Change Todd D. Stern* [vidéo en ligne] [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-04-14-30-united-states-of-america>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 7 décembre 2015a). *United States of America: Press briefing with U.S. Secretary of Energy Ernest Moniz* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-07-10-00-united-states-of-america-press-briefing-with-u-s-secretary-of-energy-ernest-moniz>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 7 décembre 2015b). *United States of America* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-07-16-35-united-states-of-america>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 8 décembre 2015). *China, Brazil, India, South Africa: Press briefing with Ministers* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-08-14-00-china-brazil-india-south-africa-press-briefing-with-ministers>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 9 décembre 2015a). *Canada* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-09-11-34-canada>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 9 décembre 2015b). *U.S. Secretary of State John F. Kerry: Remarks on COP 21 and Action Beyond Paris* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-09-14-00-john-f-kerry>](Consulté le 6 octobre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (le 11 décembre 2015). *Governments of France and Peru: LPAA - Beyond Paris* [vidéo en ligne]. [<http://unfccc6.meta-fusion.com/COP21/events/2015-12-11-19-00-european-union>](Consulté le 6 octobre 2016).

HOLLANDE, François, PARTI SOCIALISTE et PARTI RADICAL DE GAUCHE (2015). *Élection présidentielle 22 avril 2015 : Le Changement c'est maintenant, Mes 60 engagements pour la France*, 42 p. [Programme électorale de François Hollande, candidat du Parti Socialiste pour les élections française 2012]. [http://www.ps29.org/IMG/pdf/Projet_FH2012.pdf] (Consulté le 16 juin 2017).

HOLLANDE, François (30 novembre 2015). *Discours du Président de la République M. Francois Hollande. Ouverture du « Leaders' event » COP 21. Paris-Le Bourget, 30 novembre 2015*, 7 p. [Discours de François Hollande pour le commencement de la COP 21]. [http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/COP21cmp11_statement_hollande.pdf] (Consulté le 28 juin 2017).

KERRY, John (le 3 septembre 2016). « U.S. and China Joining the Paris Agreement », *Embassy of the United States Beijing-China*, [en ligne] [<http://beijing.usembassy-china.org.cn/secretary-remarks-us-china-joining-the-paris-agreement-2016.html>] (consulté le 18 Février 2017).

NATIONS UNIES (le 22 avril 2016a). *François Hollande (France), High-level Signature Ceremony for the Paris Agreement, Opening session* [vidéo en ligne]. [<http://webtv.un.org/topics-issues/un-secretary-general/watch/fran%C3%A7ois-hollande-france-high-level-signature-ceremony-for-the-paris-agreement-opening-session/4857552202001>](Consulté le 6 octobre).

NATIONS UNIES (le 22 Avril 2016b). *Justin Trudeau (Canada), High-level Signature Ceremony for the Paris Agreement, Opening session* [vidéo en ligne]. [<http://webtv.un.org/search/justin-trudeau-canada-high-level-signature-ceremony-for-the-paris-agreement-opening-session/4857612129001>](Consulté le 6 octobre).

NATIONS UNIES (le 22 avril 2016c). *Zhang Gaoli (China), High-level Signature Ceremony for the Paris Agreement, Opening session* [vidéo en ligne]. [<http://webtv.un.org/search/zhang-gaoli-china-high-level-signature-ceremony-for-the-paris-agreement-opening-session/4857586450001>](Consulté le 6 octobre).

NATIONS UNIES (le 22 avril 2016d). *John Kerry (United States of America), High-level Signature Ceremony for the Paris Agreement, Opening session* [vidéo en ligne].

[<http://webtv.un.org/search/john-kerry-united-states-of-america-high-level-signature-ceremony-for-the-paris-agreement-opening-session/4857620908001>](Consulté le 6 octobre).

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE (le 15 juin 2016). *Cérémonie sur la ratification de l'Accord de Paris (COP 21)* [vidéo en ligne]. [http://www.dailymotion.com/video/x4gjwfu_ceremonie-sur-la-ratification-de-l-accord-de-paris-cop-21_news] (Consulté le 27 juin 2016).

TRUDEAU, Justin (30 novembre 2015). *DÉCLARATION NATIONALE DU CANADA À LA COP 21. Allocution prononcée par le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada. Paris (France). 30 novembre 2015*, 6 p. [Discours de Justin Trudeau pour le commencement de la COP 21]. [http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/COP21cmp11_statement_hollande.pdf] (Consulté le 28 juin 2017).

XI, Jinping (30 novembre 2015). *Work Together to Build a Win-Win, Equitable and Balanced Governance Mechanism on Climate Change*, 6 p. [Discours de Xi Jinping pour le commencement de la COP 21]. [http://unfccc.int/files/meetings/paris_nov_2015/application/pdf/COP21cmp11_statement_hollande.pdf] (Consulté le 28 juin 2017).

- **Sources secondaires**

ANGERS, Maurice (2014). « Chapitre 3 : Choisir une méthode ou une technique de recherche », dans ANGERS, Maurice. *IPMSH, Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 6^e édition*, Anjou : Les éditions CEC, p. 39-58.

ANGERS, Maurice (2014). « Chapitre 4 : Construire un instrument de collecte », dans ANGERS, Maurice. *IPMSH, Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines, 6^e édition*, Anjou : Les éditions CEC, p. 59-95.

BAGOZZI, Benjamin E. (2015). « The multifaceted nature of global climate change negotiations », *The Review of International Organizations*, vol. 10, n. 4, p.439-464.

BAUMGÄRTEL, Moritz (2012). « A Long Way Down. European Expectations, Domestic Barriers and the “Obama Effect” in International Climate Change Policy », dans SCOTT-SMITH (dir.) *Obama, US Politics, and Transatlantic Relations*, Allemagne: P.I.E. Peter Lang, p.117-132.

BERG, John C. (2012). « Environmental Policy : The Success and Failure of the Obama Presidency », dans CROTTY, William (dir.). *The Obama Presidency: Promise and Performance*, Lanham, Md.: Lexington Books, p.85-101.

BRESSERS, Hans et Laurence J. O'TOOLE Jr. (1998). « The Selection of Policy Instruments: a Network-based Perspective », *Journal of Public Policy*, vol. 18, n. 3, p. 213-239.

BRESSERS, Hans, Theo DE BRUIJN, Kris LULOFS et Laurence J. O'TOOLE Jr. (2011). « Negotiation-based Policy Instruments and Performance: Dutch Covenants and Environmental Policy Outcomes », *Journal of Public Policy*, vol. 31, n. 2, p. 187–208.

BRINER, Gregory, Takayoshi KATO, Susanne KONRAD et Christina HOOD (2014). « Taking Stock of the UNFCCC Process and its Inter-linkages », *IDEAS Working Paper Series from RePEc*, paper n. 4, p. 1-24.

BRUNÉE, Jutta (2002) « COPing with Consent: Law-Making Under Multilateral Environmental Agreements », *Leiden Journal of International Law*, vol. 15, n. 1, p.1–52.

CISSÉ, Issiaka (2012). *L'effectivité de l'application de la CCNUCC. Une effectivité malaisée dans son application*, Allemagne : Éditions Universitaires Européennes, 116 p.

COLLINS, Jeremiah (2012). « Assessing International Cooperation on Climate Change: A Neoliberal Analysis of the Effectiveness of Formal International Environmental Institutions », *Mapping Politics*, vol. 4, p.1-7.

CHAINE D'AFFAIRES PUBLIQUES PAR CABLE (CPAC) (le 3 Octobre 2016). *Debate on Paris Climate Agreement* [vidéo en ligne] [<http://www.cpac.ca/en/house-portal/?search=paris+agreement>](consulté le 10 Octobre 2016).

CHAN, Irene et Mingjiang LI (2015). « Going assertive? Chinese foreign policy under the new leadership », dans YONGNIAN, Zheng et Lance L. P. GORE (dir.). *China Entering the Xi Jinping Era*, Londre et New York : Routledge, Taylor & Francis Group, p. 257-269.

COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA REFORME (2015). *China's Policies and Actions on Climate Change (2015)*, [Plan national chinois pour le changement climatique][<http://en.ccchina.gov.cn/archiver/ccchinaen/UpFile/Files/Default/20151120095849657206.pdf>] (Consulté le 22 juin 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2015). « On-demand Webcasts », *Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques*, [en ligne]. [http://unfccc.int/meetings/paris_nov_2015/meeting/8926/php/view/webcasts.php#c] (Consulté le 22 Septembre 2016).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) (2017a). « Status of Ratification of the Convention », *United Nations Framework on Climate Change*, [en ligne]. [http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php] (Consulté le 24 avril 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) (2017b). « Status of Ratification of the Convention », *United*

Nations Framework on Climate Change, [en ligne].
[http://unfccc.int/essential_background/convention/status_of_ratification/items/2631.php]
(Consulté le 24 avril 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) (2017c). « FOCUS: Climate Finance », United Nations Framework on Climate Change, [en ligne]. [http://unfccc.int/focus/climate_finance/items/7001.php] (Consulté le 4 mai 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) (2017d). « FOCUS: Technology », United Nations Framework on Climate Change, [en ligne]. [<http://unfccc.int/focus/technology/items/7000.php>] (Consulté le 4 mai 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) (2017e). « NDC Registry », United Nations Framework on Climate Change, [en ligne]. [http://unfccc.int/focus/ndc_registry/items/9433.php] (Consulté le 4 mai 2017).

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2017f). « The Paris Agreement », *Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques*, [en ligne]. [http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php] (Consulté le 15 juin 2017).

FOOK, Lye Liang (2015). « China and global governance : new emphases amidst a cautious approach », dans YONGNIAN, Zheng et Lance L. P. GORE (dir.). *China Entering the Xi Jinping Era*, Londre et New York : Routledge, Taylor & Francis Group, p. 317-338.

GODBOLE, Avinash (2016). « Paris Accord and China's Climate Change Strategy: Drivers and Outcomes », *India Quarterly*, vol. 72, n. 4, p. 361–374.

GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT (GIEC), PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) ET L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE (OMM) (2017). « À propos », *IPCC, INTERGOVERNMENTAL PANEL ON CLIMATE CHANGE*, [en ligne]. [http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml] (Consulté le 5 mai 2017).

GUARDIAN NEWS AND MEDIA LIMITED (10 mai 2016). « Five Pacific islands lost to rising seas as climate change hits », *the guardian*, [en ligne]. [<https://www.theguardian.com/environment/2016/may/10/five-pacific-islands-lost-rising-seas-climate-change>] (Consulté le 20 avril 2017)

HALPERN, Charlotte et Patrick LE GALÈS (2011). « Pas d'action publique autonome: sans instruments propres: analyse comparée et longitudinale des politiques environnementales et urbaines de l'Union européenne », *Revue française de science politique*, vol. 61, n. 1, p. 51-78.

HALPERN, Charlotte et Julie POLLARD (2017). « Les effets du Grenelle de l'environnement sur l'action publique. Analyse comparée entre deux secteurs : déchets et bâtiment », *Gouvernement et action publique*, vol. 2, n° 2, p. 107-130.

HOOD, Christopher (2007). « Intellectual Obsolescence and Intellectual Makeovers: Reflections on the Tools of Government after Two Decades », *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, vol. 20, n.1, p. 127-144.

HUBER, Tanja K. (2013). « Annex: The Evolution of COP ». Dans SJÖSTEDT, Gunnar et Ariel Macaspac PENETRANTE (dir.), *Climate Change Negotiations: A guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation*, Londres : Routledge, p.444-452.

LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (2004a). « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments », dans LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALES. *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, p.11-44.

LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (2004b). « Conclusion : De l'innovation instrumentale à la recomposition de l'État », dans LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALES. *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, p.357-369.

LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (2007). « Introduction: Understanding Public Policy through Its Instruments—From the Nature of Instruments to the Sociology of Public Policy Instrumentation », dans *Governance*, vol. 20, n. 1, p.1-21.

LASCOUMES, Pierre et Louis SIMARD (2011). « L'action publique au prisme des instruments », *Revue française de science politique*, vol. 61, n.1, p. 5-22.

LASCOUMES, Pierre et Jérôme VALLUY (1996). « Les activités publiques conventionnelles (APC) : un nouvel instrument de politique publique? L'exemple de la protection de l'environnement industriel », *Sociologie du Travail*, vol.38, n. 4, p.551-573,

LE GALÈS, Patrick (2010). « Chapter 10: Policy Instruments and Governance », dans BEVIR, Mark. *The SAGE Handbook of Governance*, Online: SAGE Publications Ltd, p. 1-10.

LINDERS, Stephens L. et B. Guy PETERS (1989). « Instruments of Government: Perceptions and Contexts », *Journal of Public Policy*, vol. 9, n. 1, p. 35-58.

MACNEIL, Robert et Matthew PATERSON (2016). « This changes everything? Canadian climate policy and the 2015 election », *Environmental Politics*, vol. 25, n° 3, p. 553-557.

MCADAM, Jane (2010). « 'Disappearing States', Statelessness and the Boundaries of International Law », dans MCADAM, Jane (dir.). *Climate Change and Displacement Multidisciplinary Perspectives*, Oxford ; Portland, Or. : Hart Pub., p. 105-130.

MONHEIM, Kai (2015). *How Effective Negotiation Management Promotes Multilateral Cooperation : The power of process in climate, trade and biosafety negotiations*, London : Routledge, 290 p.

NATIONS UNIES (1992). *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 31 p.
[http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/cooperation_with_international_organizations/

NATIONS UNIES (2015). « Accord de Paris »
[http://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf] (Consulté le 10 juin 2017).

NATIONS UNIES (2016). *UN WEB TV, The United Nations Live & On-demand* [en ligne].
[<http://webtv.un.org/>] (Consulté le 13 octobre 2016).

SABOURIN, Paul (2009). « Chapitre 16: L'analyse de contenu », dans GAUTHIER, Benoit et CANADIAN ELECTRONIC LIBRARY (FIRM) (dir.). *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*, Québec Qué. : Presses de l'Université du Québec, p.415-444.
[<https://www.theguardian.com/environment/2016/may/10/five-pacific-islands-lost-rising-seas-climate-change>] (Consulté le 6 mai 2017).

SCHNEIDER, Anne et Helen INGRAM (1990). « Behavioral Assumptions of Policy Tools », *The Journal of Politics*, vol. 52, n. 2, p.510-529.

SHEAR, Michael D. (1^{er} juin 2017). « Trump Will Withdraw U.S. From Paris Climate Agreement », *The New York Times*, [en ligne].
[<https://www.nytimes.com/2017/06/01/climate/trump-paris-climate-agreement.html?mcubz=1>]
(Consulté le 24 juin 2017).

SJÖSTEDT, Gunnar et Ariel Macaspac PENETRANTE (2013). « Strategic Facilitation of Climate Change Negotiations: An Introduction ». Dans SJÖSTEDT, Gunnar et Ariel Macaspac PENETRANTE (dir.), *Climate Change Negotiations: A guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation*, Londres : Routledge, p.3-40.

PARTI LIBÉRAL DU CANADA et BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE CANADIENNE (2015). *Le bon plan pour renforcer la classe moyenne*. Ottawa : Parti libéral du Canada et Bibliothèque numérique canadienne, 97 p.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (2014). *60 engagements pour la France, deux ans plus tard*, 61 p.
[Mise à jour des promesses électorales 2012 de François Hollande].
[http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/07/60_engagements_pour_la_france_-_2_ans.pdf] (Consulté le 16 juin 2017).

ROMANO, Giulia C. (2013). « La chine face au changement climatique : quelle(s) politique(s) ? », *Ecologie & politique*, vol. 2, n° 47, p. 77-87.

SJÖSTEDT, Gunnar et Ariel Macaspac PENETRANTE (2013). « Strategic Facilitation of Climate Change Negotiations : An Introduction », dans SJÖSTEDT, Gunnar et Ariel Macaspac PENETRANTE (dir.). *Climate Change Negotiations, A guide to resolving disputes and facilitating multilateral cooperation*, New York: Routledge, earthscan, p. 3-40.

TIETENBURG, Thomas H et Lynne LEWIS (2012). « 16. Climate Change », dans *Environmental & natural resource economics*, Upper Saddle River, N.J. : Pearson Education, p. 424-441.

VARONE, Frédéric (2001). « Les instruments de la politique énergétique : analyse comparée du Canada et des États-Unis », *Revue canadienne de science politique*, vol. 34, n. 1, p. 3-28.

WILLIAMS, Tims ; BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE CANADIENNE (FIRME) ; CANADA. LIBRARY OF PARLIAMENT. ECONOMICS, RESOURCES AND INTERNATIONAL AFFAIRS DIVISION et CANADA. PARLIAMENTARY INFORMATION AND RESEARCH SERVICE (2014). *Négociations sur les changements climatiques : la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en contexte*, Beaconsfield, Quebec : Canadian Electronic ; Ottawa, Ontario : Bibliothèque du Parlement, 12 p.

WISSENBURG, Marcel (2012). « Obama the Green? A Transatlantic Environmentalist Perspective », dans SCOTT-SMITH (dir.) *Obama, US Politics, and Transatlantic Relations*, Allemagne: P.I.E. Peter Lang, p.53-66.

ZARTMAN, William (1978). « Introduction », dans ZARTMAN, William (dir.). *The Negotiation Process. Theories and Applications*, Beverly Hills: SAGE Publications, p.

ZARTMAN, William (2000). « Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond », dans *International Conflict Resolution after the Cold War*. Washington: National Academy Press, p. 225-250.

ZARTMAN, William (2003) « Negotiating the Rapids: The Dynamics of Regime Formation », dans SPECTOR, Bertram et William, ZARTMAN (dir.), *Getting It Done: Post-Agreement Negotiation and International Regimes*, Washington: United States Institute of Peace Press, p.

ZARTMAN, William (2008). « Introduction » dans ZARTMAN, William (dir.). *Negotiation and Conflict Management: Essays on Theory and Practice*, Londre et New York: Routledge, Taylor and Francis Group, p. 1-10.